

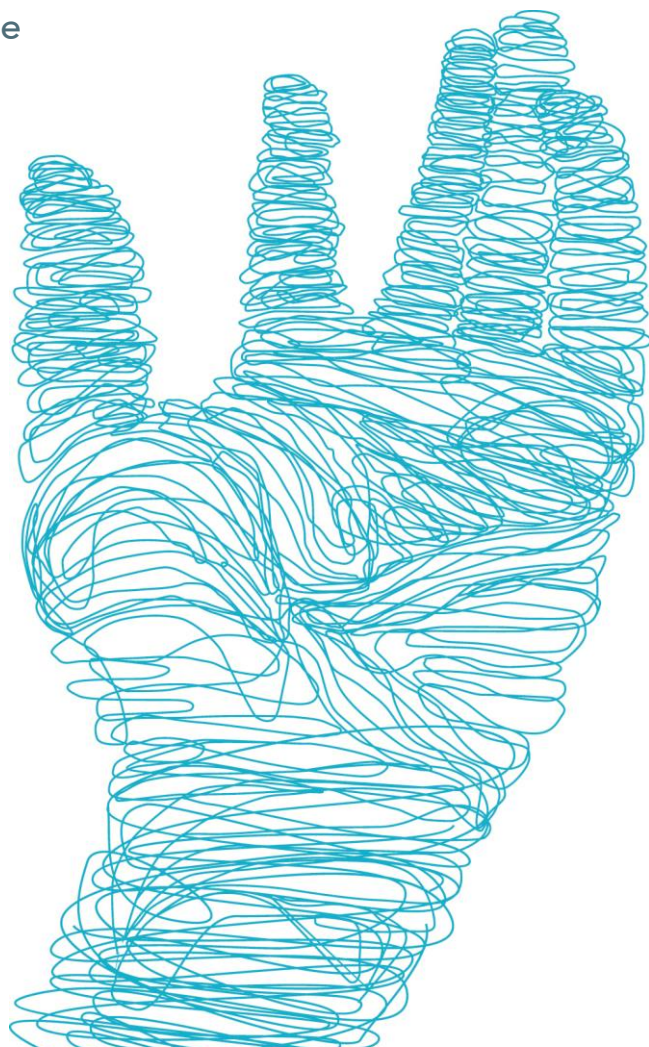


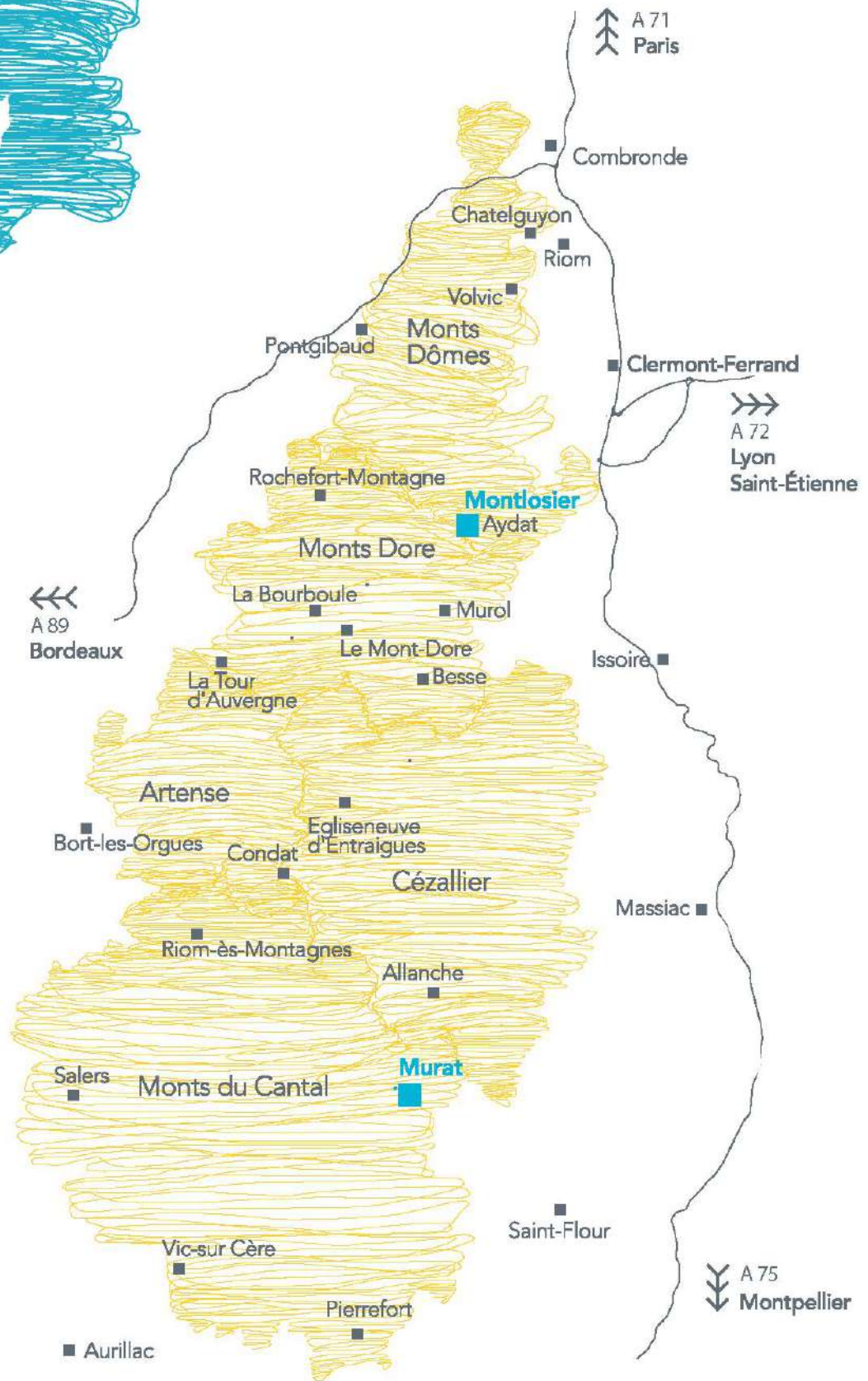
RAPPORT D'ACTIVITES

2016

DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

en application de la charte
du Parc naturel régional
des Volcans d'Auvergne
adoptée en 2013





LES VOLCANS D'AUVERGNE UN TERRITOIRE CLASSE « PARC NATUREL REGIONAL »



Le Parc des Volcans d'Auvergne est un Parc naturel régional français, créé le 25 octobre 1977 dans la région Auvergne Rhône-Alpes, au cœur du Massif central. D'une superficie de 389 733 hectares, c'est le plus grand Parc naturel régional de France.

Dispositif national

L'existence d'un Parc naturel régional (PNR) démontre la richesse et la fragilité de ses patrimoines naturels, paysagers et culturels, mais aussi la cohérence de son territoire et la pertinence de l'outil Parc au regard des enjeux locaux.

La création d'un PNR n'est pas imposée par l'Etat. Elle est le fruit d'une volonté locale : c'est sur demande régionale, et après adoption du projet de territoire par les collectivités locales, que l'Etat procède au « classement » du territoire en « parc naturel régional » pour 12 ans.

A l'issue de cette période, le renouvellement du classement est sollicité par la région.

La vocation de ce classement est définie par le Code de l'environnement :

- > protéger les patrimoines, en particulier par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages
- > contribuer à l'aménagement du territoire
- > contribuer à son développement économique, social, culturel et à sa qualité de vie
- > contribuer à l'accueil, l'éducation et l'information du public
- > réaliser des actions expérimentales ou exemplaires et contribuer à des programmes de recherche.

En se basant sur ces objectifs et les enjeux locaux, des orientations et mesures sont prévues pour gérer et développer le Parc. Elles sont décrites dans un texte de référence appelé « la Charte du Parc » qui engage contractuellement l'Etat et les collectivités locales.



massif du sancy © SMPNRVA

Gestion locale

Pour animer le territoire au service de la mise en œuvre de la charte, un syndicat mixte de gestion du Parc est créé. Y adhèrent la région, les départements concernés, les communes du territoire, et souvent des établissements de coopération intercommunale à fiscalité propre. Le syndicat mixte du Parc :

- > met en place des actions :
 - . de gestion de sites remarquables
 - . de promotion du développement durable en mettant l'environnement et les patrimoines au cœur de projets novateurs et exemplaires
- > cherche à coordonner et fédérer des acteurs autour de problématiques et de projets communs, accompagne des porteurs de projets dans leurs démarches
- > sensibilise le public aux enjeux locaux et les incite à s'impliquer en faveur de leur territoire
- > veille au respect des principes de la Charte, notamment en émettant des avis simples (documents d'urbanisme, projets routiers, installations classées...)
- > gère la « marque Valeurs Parc » pour qualifier des produits, des services et des savoir-faire valorisant respectueusement des patrimoines caractéristiques du territoire.

Volcans d'Auvergne, une terre composite

Véritable livre de géologie à ciel ouvert, le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (PNRVA) est un territoire de moyenne montagne avec une altitude de 400 à 1886 mètres. Cinq grands paysages (dont les quatre premiers sont issus du volcanisme) composent ce territoire remarquable :

- > les dômes et cratères de la Chaîne des Puy
- > les reliefs accentués des Monts Dore
- > les grands espaces du Cézallier
- > l'imposant massif cantalien
- > le plateau verdoyant de l'Artense.

Cette terre de légendes dévoile des richesses multiples : art roman, artisanat autour de la pierre volcanique, races emblématiques locales (vaches Salers et Ferrandaise, cheval auvergnat), bienfaits des eaux des volcans ou encore renommée de la gastronomie.

LA CHARTE 2013→2025 DU PARC

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est un territoire riche de ses paysages, de sa faune et de sa flore exceptionnels, mais aussi un territoire vivant, un lieu d'activités économiques et culturelles qui participent à son identité patrimoniale. Et c'est aussi un territoire unique par la présence de volcans qui suscitent curiosité auprès des visiteurs et constituent un socle évident pour l'économie et la culture locales.

Pour pérenniser ce cadre de vie, la charte 2013-2025 propose des orientations qui visent à améliorer et valoriser le lien des habitants avec le territoire et ses patrimoines, pour aboutir, à l'horizon 2025, à une qualité de vie renforcée et partagée. Cette quête repose sur la recherche d'un équilibre fort, cohérent et prometteur de préservation et valorisation des atouts locaux.

1. La cohésion territoriale et sociale inspirée par le caractère patrimonial du PNRVA

Le Parc des Volcans d'Auvergne compte environ 90 000 habitants et donc autant de perceptions des atouts et fragilités de ce territoire. Vivre en milieu rural, qui plus est en montagne, peut s'avérer difficile. Mais c'est aussi une chance dont il n'est pas toujours évident de prendre conscience.

L'orientation 1 de la charte concerne les habitants. Elle les encourage à se mobiliser pour leur territoire, à réaliser quelles richesses il recèle. L'objectif est de leur permettre d'améliorer leur bien-être et leur épanouissement personnel et collectif, ainsi que de créer les conditions favorables pour donner envie à de nouveaux habitants et de nouveaux actifs de s'installer :

- > faire prendre conscience de la diversité, du caractère remarquable et fragile, ainsi que du potentiel de valorisation économique et culturelle des patrimoines
- > donner envie d'adapter ses comportements au quotidien concernant l'environnement, les produits locaux, les paysages...
- > augmenter le nombre d'habitants et d'actifs en mettant en avant les potentialités locales pour la création d'activités
- > réduire les disparités de confort, d'accessibilité et d'impact écologique et énergétique des logements
- > mutualiser et/ou dématérialiser les services pour maintenir et accueillir les habitants.



Charte du Parc © SMPNRVA

2. Un cadre de vie exceptionnel conforté par des politiques publiques innovantes

Le caractère exceptionnel des espaces paysagers et naturels du Parc nécessite de faire face aux défis inhérents à leur gestion. Cette tâche revient aux acteurs publics du territoire qui mettent en oeuvre la charte. Pour préserver ce cadre de vie, les élus s'engagent, dans l'orientation 2 de la charte, à développer des stratégies innovantes et adaptées aux enjeux locaux :

- > transmettre et valoriser le caractère exceptionnel des espaces volcaniques, maîtriser la fréquentation touristique des massifs
- > conserver la lisibilité des reliefs remarquables et structurants du paysage
- > protéger les milieux naturels exceptionnels et les espèces
- > concilier les usages de l'eau avec la garantie de sa qualité et sa disponibilité en aval
- > réduire la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre
- > maîtriser les énergies renouvelables et l'aménagement des lieux de vie pour assurer le respect des spécificités locales et un usage économe du foncier.

3. Une économie entraînée par des activités phares misant sur les ressources du territoire

L'herbe, les paysages, l'eau, la forêt, les savoir-faire locaux sont autant de ressources et de particularités.

Fort de ces atouts, le Parc des Volcans d'Auvergne se caractérise par la présence d'activités phares comme l'agriculture, l'accueil touristique, la sylviculture et l'exploitation de la pierre volcanique. L'orientation 3 de la charte identifie ces professionnels comme des acteurs indispensables qu'il convient d'accompagner dans leurs efforts pour la mise en place de pratiques plus durables et propres au territoire.

L'objectif est de démarquer économiquement leurs produits et leurs savoir-faire et d'entraîner d'autres secteurs d'activités dans la voie d'une économie compétitive à forte valeur environnementale, sociale et patrimoniale.

LE PARC NATUREL REGIONAL EN QUESTIONS

S'agit-il d'un espace réglementé ?

Non, même s'il peut y exister (comme en dehors d'un parc) des sites réglementés par l'Etat ou la Région (Réserves naturelles...). Les élus (du territoire, des départements et de la région), ainsi que l'Etat s'engagent de façon volontaire et contractuelle pour que le territoire devienne un PNR et mettre en œuvre le projet prévu pour le territoire (la charte) qu'ils ont élaboré ensemble.

Mais plusieurs dispositions des Codes de l'environnement et de l'urbanisme s'imposent à tous les PNR, notamment :

- > les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec la charte du Parc, ou rendus compatibles dans un délai de 3 ans
- > la charte d'un PNR doit engager ses signataires à se positionner en matière de règles de circulation à établir pour les véhicules à moteur de loisir, selon les besoins sur les voies et chemins de chaque commune adhérente
- > la publicité est interdite à l'intérieur des agglomérations situées dans le PNR, sauf si des règlements locaux de publicité l'autorisent.

« Parc » ou « Syndicat mixte de Parc » ?

> « Parc » évoque le territoire, son classement juridique, ses spécificités patrimoniales et son projet, l'ensemble des acteurs locaux (habitants, élus, professionnels, associations...)

> « Syndicat mixte de Parc » est le nom de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à caractère administratif auquel adhèrent les collectivités (communes, départements, région), ainsi que les autres EPCI du territoire (selon les cas). Ils ont approuvé la charte du Parc et sont représentés au Comité syndical qui administre le Parc.

Rôles du Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne (SMPNRVA)?

Le SMPNRVA est l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale qui coordonne et anime le projet de territoire du Parc des Volcans d'Auvergne.

Y adhèrent les communes du territoire (150), EPCI à fiscalité propre qui le souhaitent (12), les départements du Cantal et du Puy-de-Dôme, ainsi que la région Auvergne. Son rôle est multiple :

> aider la mise en oeuvre du projet du territoire par les signataires de la charte et entraîner les autres acteurs locaux dans cette dynamique (habitants, associations, professionnels...). Pour cela, il doit sensibiliser, inciter, conseiller, accompagner (dans le cadre d'opérations pilotes notamment), fédérer et faciliter les échanges et la synergie entre ces acteurs.

L'objectif est, dans le cadre de leurs projets et de leurs activités, de favoriser l'application des principes du développement durable en les adaptant aux valeurs PNR et aux spécificités locales comme l'exprime la charte du Parc.

Certaines circonstances (enjeux patrimoniaux très importants, forte technicité requise...) l'amènent parfois à proposer sa maîtrise d'ouvrage pour assurer par exemple la restauration ou la gestion de sites exceptionnels remarquables, si les conditions financières, foncières ... le lui permettent et le nécessitent.

> veiller au respect de la charte par les signataires. A ce titre, les Codes de l'environnement et de l'urbanisme Prévoient qu'il soit :

- . associé à l'élaboration des schémas de cohérence territoriale et des plans locaux d'urbanisme
- . consulté lors de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme (et autres - cf. l'article R. 333-15 du Code de l'environnement)
- . consulté lorsque des aménagements, ouvrages ou travaux sont soumis aux procédures de l'étude ou de la notice d'impact ou du « au cas pas cas »
- > assurer sur le territoire du Parc la cohérence et la coordination des actions de protection, de mise en valeur, de gestion, d'animation et de développement menées par ses partenaires
- > articuler des organismes intervenant dans les domaines communs.

En dehors de ce cadre, le Syndicat mixte du Parc ne dispose pas de compétence juridique comme en ont les communes ou les communes de communes. Ces dernières peuvent lui en transférer certaines. En outre, il ne peut pas prendre de décisions autorisant ou interdisant des activités ou des projets. Seules les communes et le Préfet disposent d'un pouvoir de police propre.

Quels sont les bénéfices apportés par le Parc et le Syndicat mixte du Parc ?

> la mise en avant d'une image d'envergure nationale et internationale du territoire, d'une qualité évocatrice de richesses patrimoniales

> le partage de valeurs : respect et mesure, équité et solidarité, proximité et dimension humaines, participation

> une dynamique collective animée par l'action publique permettant de développer le territoire en :

- . plaçant les atouts locaux et le développement durable au coeur des préoccupations et des projets
- . préservant les biens patrimoniaux les plus remarquables et fragiles
- . privilégiant une approche concertée et conciliée pour accompagner l'évolution des pratiques
- . des conseils et un accompagnement d'actions locales par le SMPNRVA

...



Emblème du PNRVA © SMPNRVA

ACTIONS MARQUANTES DU SMPNRVA AU REGARD DES ORIENTATIONS ET MESURES DE LA CHARTE 2013→2025 DU PARC

ORIENTATION 1 DE LA CHARTE – LA COHESION TERRITORIALE ET SOCIALE INSPIREE PAR LE CARACTERE PATRIMONIAL DU PNRVA	9
<ul style="list-style-type: none"> » MESURE 1.1.1 – Favoriser l’appropriation et la valorisation culturelle des patrimoines du territoire 10 <ul style="list-style-type: none"> Programmation culturelle valorisant les patrimoines du PNRVA : « les Explosives du Parc » (19.1.01.01) 10 Programmation culturelle dans des bistrotts du territoire pour contribuer à leur maintien et au dynamisme local (19.1.01.02) 11 Animation de la salle d'exposition temporaire à la Maison du Parc (50.4.01.01) 12 » MESURE 1.1.2- Susciter l’envie des habitants d’agir en accord avec les enjeux du développement durable 13 <ul style="list-style-type: none"> Animation d'échanges pédagogiques entre établissements scolaires de la ville et de la campagne (19.3.02.02) 13 Animation du projet "La biodiversité à la porte de l'école et sur les crêtes du Cantal"(11.2.01.01) 14 	
ORIENTATION 2 DE LA CHARTE - UN CADRE DE VIE EXCEPTIONNEL CONFORTE PAR DES POLITIQUES PUBLIQUES INNOVANTES	15
<ul style="list-style-type: none"> » MESURE 2.1.1 – Réaliser une gestion d’excellence des grands espaces uniques et révéler les singularités du paysage du PNRVA 16 <ul style="list-style-type: none"> Accompagnement, gestion, surveillance, sensibilisation, conciliation des usages, entretien, suivis patrimoniaux en Chaîne des Puy (10.0.01.09) 16 Aide au portage du projet de reconnaissance de la Chaîne des Puy / Faille de Limagne au Patrimoine mondial et mise en oeuvre du plan de gestion (10.0.01.10) 17 Un troupeau mobile gardienné dans le cadre de la préservation et mise en valeur des Puy de Vichatel et Jussat (10.0.01.12) 18 Formation à distance et mise en place d'une charte des manifestations sportives en Chaîne-des-Puy / Faille de Limagne (10.0.01.34) 19 » MESURE 2.1.2 – Enrichir la biodiversité en préservant les milieux naturels et la mobilité des espèces 20 <ul style="list-style-type: none"> Gestion de la Réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy (10.101.06) 20 Gestion de la Réserve naturelle nationale de la Vallée de Chaudefour (10.1.02.01) 21 Gestion de la Réserve naturelle nationale des Sagnes de la Godivelle (10.2.01.01) 22 Gestion de la Réserve naturelle nationale du Rocher de la Jaquette (10.2.02.01) 23 Assistance à la préparation du dossier de classement de la tourbière du Jolan en Réserve Naturelle Régionale (10.2.08.01) 24 Gestion des sites Natura 2000 (10.5.01.02) 25 Gestion d'Espaces Naturels Sensibles dans le PNRVA (10.5.01.03) 26 Animation de 5 Projets Agro-Environnementaux et Climatiques et de la contractualisation des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques par les agriculteurs (10.5.01.10) 27 Animation d'un réseau de sites et d'acteurs des tourbières du Cézallier et de l'Artense (13.3.03.02) 28 Suivis et études d'espèces à enjeux pour le PNRVA (11.3.01.03) 29 Avis du SMPNRVA sur divers projets (11.3.05.01) 30 » MESURE 2.2.1 – Articuler les modes de gestion et d’exploitation des ressources en eau dans une optique de solidarité et de respect des milieux aquatiques et humides 31 <ul style="list-style-type: none"> Suivi et accompagnement de politiques locales en faveur de la ressource en eau et des milieux aquatiques (13.3.05.03) 31 Animation eau dans le cadre du bassin versant géré par l'Agence de l'Eau Adour Garonne (13.3.05.04) 32 Études / acquisition de connaissances sur les lacs du PNRVA pour proposer des mesures de gestion adaptée notamment à l'échelle des bassins versants (13.3.04.04) 33 Préparation d'une opération territoriale en faveur des milieux aquatiques du bassin versant Tarentaine / Chauvet / Crégut / Lastiouilles (13.3.06.01) 34 Animation, suivi et évaluation du contrat territorial des lacs du bassin versant de la couze Pavin (13.3.07.02) 35 » MESURE 2.2.2 – Promouvoir les économies d’énergies et maîtriser la production d’énergies renouvelables 36 <ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation des acteurs aux enjeux énergie-climat (12.3.01.01) 36 Candidature du Parc à l'appel à projets national Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (12.3.01.04) 37 	

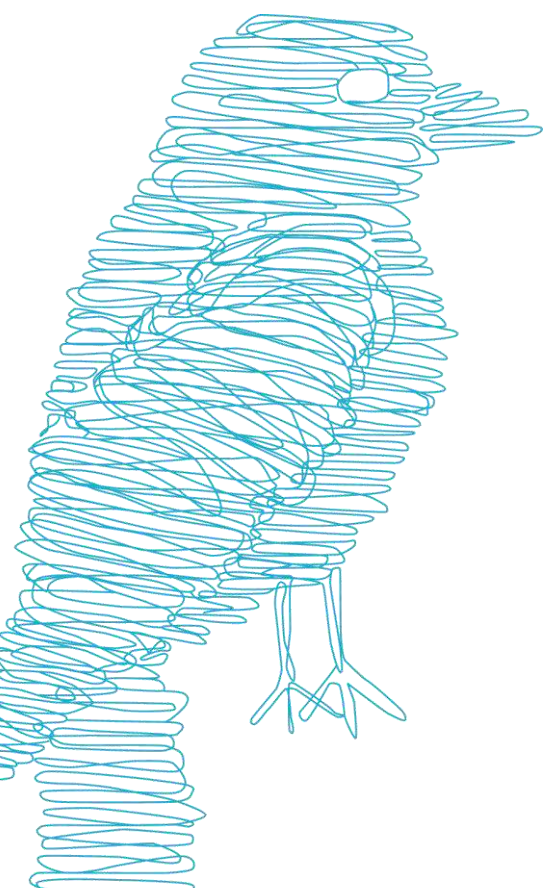
‣‣‣	MESURE 2.3.1 – Renforcer l'aide à la décision pour optimiser les projets de demain	38
	Réflexion sur les dispositions pertinentes de la Charte à intégrer dans les SCOT (12.3.04.08)	38
	Actualisation et valorisation de l'inventaire du petit patrimoine bâti non protégé (12.3.03.01)	39
‣‣‣	MESURE 2.3.2 – Maîtriser l'espace au regard des différents enjeux grâce à des outils d'urbanisme et des démarches de projets adaptés	40
	Accompagnement de projets d'urbanisme de planification (12.3.04.03)	40
	Accompagnement de projets d'urbanisme opérationnel (12.3.05.01)	41
ORIENTATION 3 DE LA CHARTE – UNE ECONOMIE ENTRAINEE PAR DES ACTIVITES PHARES MISANT SUR LES RESSOURCES DU TERRITOIRE		43
‣‣‣	MESURE 3.1.1 – Encourager les productions agricoles génératrices de valeur ajoutée et garantes des ressources locales	44
	Élaboration d'une stratégie d'intervention en faveur des activités et des espaces pastoraux (15.6.01.01)	44
	Mise en oeuvre du concours agricole national des prairies fleuries sur le PNRVA (15.6.02.02)	45
‣‣‣	MESURE 3.2.1 – Stimuler la structuration d'une offre touristique durable et révélatrice des spécificités du PNRVA	46
	Gestion de l'engagement du PNRVA dans la Charte Européenne du Tourisme Durable dans les espaces protégés (15.6.01.01)	46
	Mise en avant de produits, savoir faire locaux, spécificités patrimoniales et d'offres de randonnées dans les Boutiques du Parc (50.4.02.02)	47
‣‣‣	MESURE 3.2.2 – Développer la découverte itinérante et la mobilité douce touristique, conforter les loisirs de pleine nature respectueux des ressources locales	48
	Accompagnement de communes à la création / reprise d'arrêtés municipaux réglementant la circulation de véhicules motorisés de loisirs (11.3.07.01)	48
	Accompagnement de projets en faveur des activités de pleine nature (18.3.02.03)	49
	Accompagnement d'organismes d'événementiels sportifs éco-responsables « partenaires du Parc » (18.4.01.01)	50
‣‣‣	MESURE 3.1.1 – Promouvoir une gestion des forêts intégrée, innovante et favorisant leur vitalité	51
	Localisation des forêts anciennes sur le Parc des Volcans d'Auvergne (16.3.02.02)	51
‣‣‣	MESURE 3.5.1 – Accompagner l'installation d'entreprises s'adaptant au contexte local	52
	Animation du programme Leader 2015-2020 du GAL Territoires Volcans (19.5.03.04)	52
‣‣‣	MESURE 3.5.2 – Attribuer et animer la marque valeurs du PNRVA pour soutenir et stimuler les activités durables valorisant les patrimoines du territoire	53
	Attribution de la Marque Parc à des produits et des savoir-faire artisanaux du territoire (17.6.03.07)53	
ORIENTATION 4 DE LA CHARTE – ANIMATION, SUIVI ET EVALUATION DU PROJET DE TERRITOIRE		55
‣‣‣	MESURE 4.1.1 – Adapter les moyens du SMPNRVA pour accompagner et guider la mise en œuvre et le respect de la charte	56
	Gestion des assemblées du SMPNRVA (40.2.01.03)	56
	Gestion du budget et des finances du SMPNRVA (40.2.01.04)	57
	Organisation du personnel du SMPNRVA en 2016	58
‣‣‣	MESURE 4.1.1 – Assurer une gouvernance partenariale de la mise en œuvre du projet de territoire	60
	Présentation du bilan des actions du SMPNRVA aux élus locaux et aux partenaires lors de réunions annuelles territoriales (19.3.01.01)	60
	Animation du Conseil Scientifique et de Prospective du PNRVA (11.3.01.01)	61
	Développement de partenariats avec des territoires de proximité du PNRVA (19.3.02.01)	62
	Accueil et appui à la démarche de projet "Paysage bioculturel" d'une délégation mexicaine (19.3.02.03)	63
	Ajustement du dispositif d'évaluation de la charte 2013>2025 (30.0.01.02)	64

Actions marquantes du SMPNRVA au regard de

|||||

L'ORIENTATION 1 DE LA CHARTE

LA COHESION TERRITORIALE ET SOCIALE
INSPIREE PAR LE CARACTERE
PATRIMONIAL DU PNRVA



PROGRAMMATION CULTURELLE VALORISANT LES PATRIMOINES DU PNRVA : "LES EXPLOSIVES DU PARC"

Depuis ces dernières années, le SMPNRVA inscrit sa programmation culturelle dans un plan d'actions plus large visant à valoriser les patrimoines matériels et immatériels du territoire.

Le thème abordé en 2016 fut l'archéologie, avec pour objectif une sensibilisation à la reconnaissance et la préservation des vestiges archéologiques par les agriculteurs, les professionnels forestiers et le grand public.

Réalisations et résultats 2016

Les objectifs affichés de cette programmation culturelle « nouvelle formule » étaient de :

- > créer un lien entre la recherche et le territoire, afin de permettre un meilleur partage de connaissances, une mise à disposition et valorisation des connaissances (scientifiques et vernaculaires)
- > mettre en place une veille archéologique en sensibilisant des propriétaires fonciers et exploitants agricoles et forestiers à la valeur des vestiges archéologiques, les guider dans la reconnaissance de traces
- > communiquer, pour stimuler des initiatives de veille archéologique
- > développer la connaissance par l'histoire du territoire.

Cela s'est traduit par 3 volets :

1. en amont, le SMPNRVA a organisé **deux journées de sensibilisation** à la reconnaissance et la préservation des vestiges archéologiques, le 1^{er} juin auprès de propriétaires et gestionnaires forestiers des Monts-Dômes et le 16 juin pour les agriculteurs du Cézallier. 40 personnes ont participé à ces 2 journées.

2. une **programmation culturelle grand public** mettant en avant des expositions et animations, telles que visites de sites, ateliers, mini-chantier de fouilles enfants, conférences... de juin à septembre. Ces différentes animations ont été proposées à la fois par le SMPNRVA, mais également par le biais de nombreux partenariats avec des structures et associations du territoire. Au total, on dénombre 500 participants aux animations qui ont toutes été proposées gratuitement aux visiteurs, à l'exception des animations au Musée Bargoin.

3. une **résidence d'artistes** de 20 jours au cours de laquelle une troupe (le collectif PetitPoisPrincesse) a rencontré des habitants et des personnes ressources sur le thème de l'Histoire des lieux a été organisée sur le secteur des Monts-Dômes et du Cézallier. Ce projet s'adressait, en priorité, aux habitants du Parc, toutes catégories et âges confondus. Un spectacle a ensuite été monté à partir des paroles recueillies. Deux dates ont été programmées : la première représentation a eu lieu à Compains le samedi 15 octobre et a été vue par près de 100 spectateurs. La deuxième date a été programmée à La Cassière dans le cadre des Bistrots d'Automne. Le spectacle a, cette fois encore, été très bien accueilli par environ 60 spectateurs.



Topo Topic, le spectacle du collectif PetitPoisPrincesse dans les Monts Dômes et le Cézallier
© SMPNRVA

Objectif charte (disposition)

1.1.1.3 Encourager les dynamiques culturelles faisant vivre les richesses matérielles et immatérielles du territoire PNRVA

Projet de rattachement

Animations culturelles à destination des habitants du Parc et d'autres territoires (hors autres programmes thématiques)

Localisation ou portée

PNRVA



Partenaire(s) technique(s)

Terre Ancienne, CERAA, CD 63, Chambre d'agriculture 63, CRPF Auvergne et 63, laboratoire Géoloab et la maison des Sciences de l'Homme

Financier(s)

SMPNRVA, Clermont Communauté

Contact technique

Basmaison Marie-Noëlle
04.73.65.64.29
mnbasmaison@parcdesvolcans.fr

PROGRAMMATION CULTURELLE DANS DES BISTROTS DU TERRITOIRE POUR CONTRIBUER À LEUR MAINTIEN ET AU DYNAMISME LOCAL

Face à la forte difficulté de maintien et développement des bistrots en milieu rural (souvent derniers commerces de proximité, derniers lieux de vie "publics"), une action a été mise en place en leur faveur par l'association IPAMAC de 2012 à 2014 (avec 6 Parcs naturels du Massif central (Morvan, Livradois-Forez, Pilat, Grands Causses, Volcans d'Auvergne, Millevaches) et l'appui de la Chambre économique de Corrèze, soit : une programmation culturelle proposée aux habitants, comprenant un apéro-tchatche, un repas avec dégustation de produits locaux et un temps de spectacle ou de concert organisés dans ces établissements. Depuis 2015, le SMPNRVA poursuit la démarche sur plusieurs dates.

Réalisations et résultats 2016

La programmation 2016 a été la suivante :

> vendredi 7 octobre, au Puy d'Alou, Le Vernet Sainte-Marguerite (63), avec apéro-tchatche "Quel avenir pour nos contres-bourgs ruraux ? animé par le SMPNRVA avec la présence des associations locales et concert "Les Flying Tractors"(rock agricole)

> vendredi 21 octobre, à l'auberge de la Sumène, Antignac (15), avec apéro-tchatche "Conférence gesticulée : Un maire de famille" de Nicolas Debray et spectacle "Maurel Drop Trio" (musique géopoétique)

> samedi 29 octobre, à L'Escapade, Marchastel (15), avec apéro-tchatche "Les tourbières ont-elles vraiment un intérêt ?" animé par Jean-Luc Campagne de Geysier et concert "Quaus de Lanla" (chant traditionnel auvergnat a capella à danser)

> samedi 5 novembre, à l'auberge Entre Lacs et Volcans, La Cassière-Aydat (63), avec apéro-tchatche "Le Puy-de-Dôme a-t-il dévoilé tous ses secrets ?" animé par Robert de Rosa et spectacle "Topo-Topic" par collectif Petits Pois Princesse (théâtre vivant-résidence d'artistes Veilleurs d'archéologie)

> samedi 12 novembre à l'auberge Le Pousadou, Pradiers (15), avec apéro-tchatche "Portraits du métier de fromager en Cézallier : regards croisés d'une artiste, d'agriculteurs et de l'interprofession" animé par l'artiste et concert "Les Flying Tractors" (rock agricole)

Au total, environ 130 à 150 personnes ont participé aux apéros, 150 aux repas et 162 aux soirées festives.

L'idée à terme est pour le SMPNRVA de proposer une co-organisation de cette programmation avec les acteurs locaux publics et privés.



Les Flying Tractors © SMPNRVA

Objectif charte (disposition)

1.1.1.3 Encourager les dynamiques culturelles faisant vivre les richesses matérielles et immatérielles du territoire PNRVA

Projet de rattachement

Animations culturelles à destination des habitants du Parc et d'autres territoires (hors autres programmes thématiques)

Localisation ou portée

Aydat, Le Vernet Sainte-Marguerite, Antignac, Marchastel, Pradiers



Partenaire(s) technique(s)

Mairie de Le Vernet Sainte-Marguerite, Communauté de communes du Cézallier

Financier(s)

SMPNRVA

Contact technique

Basmaison Marie-Noëlle

04.73.65.64.29

mnbasmaison@parcdesvolcans.fr

ANIMATION DE LA SALLE D'EXPOSITION TEMPORAIRE À LA MAISON DU PARC

Dans une volonté d'animation du territoire, de valorisation des patrimoines et de transmission de connaissances, la Maison du Parc à Montlosier propose chaque année, hors saison estivale, une ou deux expositions.

En avril et mai, les visiteurs ont pu découvrir l'exposition photos « Chauves-souris et autres mammifères sauvages d'Auvergne ». Le mois d'octobre a été l'occasion d'offrir un zoom particulier sur les bistrots d'automne à travers l'exposition « Un bistrot sinon rien ! »

Réalisations et résultats 2016

En avril-mai, exposition « Chauve-souris et autres mammifères sauvage d'Auvergne »

Au travers d'une quinzaine de photos de Charles Lemarchand et Vincent Rillardon, le Groupe Mammalogique d'Auvergne (GMA) a présenté quelques-unes des espèces de mammifères sauvages présentes en région Auvergne, parfois bien connues, parfois presque totalement ignorées du grand public.

L'objectif de l'exposition était de diffuser la connaissance sur la diversité des espèces présentes dans la région et les menaces qui pèsent sur elles, récemment étudiées et analysées à travers la mise à jour de l'Atlas des mammifères d'Auvergne.

On retrouvait également un zoom sur un mammifère discret et mystérieux de notre territoire auvergnat : la chauve-souris.

Cette exposition était également l'occasion de mettre en lumière les actions mises en place depuis plusieurs années pour étudier et préserver les chauves souris sur son territoire et notamment dans les réserves naturelles nationales.

L'exposition a été vue par près de 2000 visiteurs.

En octobre, exposition « Un bistrot sinon rien »

Réalisée par le SMPNRVA et les Parcs naturels du Massif central, cette exposition photographique invitait à une découverte artistique des cafés, bars et auberges de nos campagnes.

Composée de 29 clichés de Pierrick Bourgault, issus du Massif central, cette exposition témoigne de l'importance de préserver ces petits commerces ouverts, précieux pour la vie rurale, l'expression et le dialogue. L'exposition était aussi l'occasion de promouvoir « Les bistrots d'Automne » (animations culturelles et gastronomiques dans les bistrots, initiée par le réseau IPAMAC) qui se déroulent tous les ans dans le Parc des Volcans d'Auvergne durant les mois d'octobre et novembre.

850 visiteurs ont vu cette exposition



Exposition "Un bistrot sinon rien !" © SMPNRVA (MCR)

Objectif charte (disposition)

1.1.1.3 Encourager les dynamiques culturelles faisant vivre les richesses matérielles et immatérielles du territoire PNRVA

Projet de rattachement

Gestion de l'espace d'accueil à la Maison du Parc (Montlosier)

Localisation ou portée

Maison du Parc (Montlosier)



Partenaire(s) technique(s)

GMA, Chauves-souris Auvergne, IPAMAC

Financier(s)

SMPNRVA

Contact technique

Rogier Marie-Clarence
04.73.65.64.26
mcroger@parcdesvolcans.fr

ANIMATION D'ÉCHANGES PÉDAGOGIQUES ENTRE ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE

Le SMPNRVA propose aux écoles élémentaires et collèges du secteur puydômois du Parc (Chaîne des Puys et Monts Dore) et de l'agglomération clermontoise de s'inscrire à cette opération d'éducation au développement durable. Il s'agit pour les élèves, de découvrir les enjeux du Développement durable dans leur environnement local, à la campagne comme à la ville, et de les partager avec une autre classe évoluant dans un univers différent.

Pour l'année scolaire 2016-2017, l'accent a été mis sur une thématique d'actualité : la biodiversité, en lien avec l'opération « nature en ville » pilotée par Clermont-Communauté sur son territoire.

Réalisations et résultats 2016

La démarche pédagogique s'articule autour de cinq moments forts :

1. découverte de son environnement local
2. constitution de binômes de classes autour de thèmes de recherche communs ou complémentaires
3. approfondissement des thèmes, mise en forme des résultats et organisation des rencontres
4. rencontres entre les élèves des classes correspondantes et partage des découvertes « à la ville et à la campagne »
5. fin des travaux et restitution des découvertes via les TIC (Pupitre) <http://crdp-pupitre.ac-clermont.fr/pnrva>.

Le projet étant initié dès l'automne 2015, les élèves des 18 classes sont en 2016 en phase d'approfondissement de leur thématique de recherche et réalisent des travaux en classe encadrés par leurs enseignants ou par les éducateurs à l'environnement du CPIE Clermont Dômes. Ils s'investissent ensuite dans la préparation de la journée d'accueil de leur classe correspondante « secteur urbain / secteur rural » prévue au printemps.

Les thématiques suivantes ont été abordées :

- > 10 classes : la **biodiversité** en milieu urbain, les arbres, oiseaux des villes, la faune
- > 3 classes : l'**alimentation** (fruits et légumes, agriculture, céréales, produits laitiers)
- > 5 classes : les **géosciences** (volcanisme...)
- > mais aussi les transports et l'histoire de la Vallée de la Dordogne.

Le projet pédagogique a été élaboré et accompagné par l'Inspection académique du Puy-de-Dôme (conseillers pédagogiques de circonscriptions et comité de pilotage Éducation au Développement Durable), ainsi que le Rectorat (Inspecteurs Pédagogiques Régionaux), en lien avec les instructions officielles de l'Éducation Nationale.

Pour faire suite à une réflexion conduite avec le Rectorat, 4 classes de 6ème ont pris part au projet à partir de septembre 2016. Une évaluation en juin 2017 permettra de mieux cerner dans quel cadre précis il pourrait trouver sa place dans les établissements scolaires du second degré.



Visite de la station d'épuration d'Olby © SMPNRVA (FM)

Objectif charte (disposition)

1.1.2.2 Déployer les projets d'éducation des jeunes au développement durable au regard des spécificités du PNRVA

Projet de rattachement

Développement et gestion de liens avec d'autres territoires

Localisation ou portée

Clermont-Ferrand, Aubière, Olby, Mazayes, Saint-Saturnin (63), Le-Vernet-Sainte-Marguerite



Partenaire(s) technique(s)

CPIE Clermont-Dômes

Financier(s)

SMPNRVA, Clermont-Communauté

Contact technique

Michel Fabienne
04.73.65.64.30
fmichel@parcdesvolcans.fr

11.2.01.01

ANIMATION DU PROJET "LA BIODIVERSITÉ À LA PORTE DE L'ÉCOLE ET SUR LES CRÊTES DU CANTAL"

Construit et validé par les services de l'Éducation Nationale, ce projet pédagogique en Éducation à l'Environnement et au Développement Durable permet aux enfants de découvrir les animaux, les plantes et leurs lieux de vie... à proximité de l'école et sur les crêtes du Cantal.

Un deuxième volet en éducation artistique a été proposé aux 8 classes sur l'année scolaire 2015-2016, pour permettre une valorisation des découvertes en arts visuels.

Réalisations et résultats 2016

Après une première année dédiée à la connaissance de la biodiversité dans l'environnement proche de l'école, les élèves ont bénéficié en 2015-2016 de l'accompagnement d'un artiste pour **donner une nouvelle dimension à leurs productions, conjuguant biodiversité et diversité des expressions artistiques...**

Concrètement, pour valoriser les découvertes en Éducation à l'Environnement et au Développement Durable en arts visuels, chaque classe a été accompagnée durant 3 demi-journées par un artiste professionnel.

Une formation a également été proposée aux 8 enseignants : 2 jours en janvier 2016 sur le lien EEDD et Éducation artistique (à la suite de 2 jours en octobre 2015 en EEDD).

Les 8 classes ont participé à cette poursuite du projet :

- > Paulhac, 2 classes
- > Vic sur Cère, 2 classes
- > Lascelles, 2 classes
- > Cheylade et Valuégols, 1 classe dans chaque école.

Les modes de valorisation des acquis de ce projet en éducation artistique ont été diversifiés :

- > albums individuels (arts visuels, poésie, découverte du monde) sur le thème de l'escargot
- > petits livrets documentaires sérigraphiés sur le thème des rapaces cantaliens
- > vidéo sur le thème "TV Paulhac, édition spéciale"
- > carreaux sérigraphiés sur le thème "Faune et flore du Bois de Mercou"
- > vidéo sur le thème des mustélidés (Louis l'aventurier)
- > vidéo sur le thème La vie dans la rivière (le sort du poisson)



Illustration d'un album
« escargot » © SMPNRVA (FM)

Objectif charte (disposition)

1.1.2.2 Déployer les projets d'éducation des jeunes au développement durable au regard des spécificités du PNRVA

Projet de rattachement

Sensibilisation des jeunes à l'environnement et aux espèces

Localisation ou portée

Paulhac
Vic sur Cère
Lascelles
Cheylade
Valuégols



Partenaire(s) technique(s)

Éducation Nationale, Inspection académique du Cantal

Financier(s)

DRAC Auvergne Rhône-Alpes

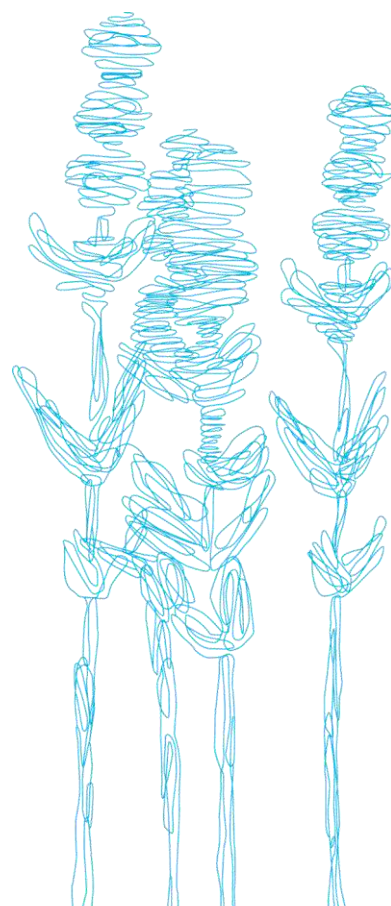
Contact technique

Michel Fabienne
04.73.65.64.30
fmichel@parcdesvolcans.fr

Actions marquantes du SMPNRVA au regard de

|||||

L'ORIENTATION 2 DE LA CHARTE
UN CADRE DE VIE EXCEPTIONNEL CONFORTE
PAR DES POLITIQUES PUBLIQUES
INNOVANTES



ACCOMPAGNEMENT, GESTION, SURVEILLANCE, SENSIBILISATION, CONCILIATION DES USAGES, ENTRETIEN, SUIVIS PATRIMONIAUX EN CHAÎNE DES PUY

Dans le cadre du projet d'inscription de la Chaîne des Puy / Faille de Limagne au Patrimoine Mondial, de sa gestion Natura 2000 et de son classement, ainsi que de l'Opération Grand Site du Puy-de-Dôme (phase 3), les gardes nature et l'agent technique assurent de nombreuses fonctions en termes de surveillance, veille écologique ou sensibilisation des publics, de conciliation des nombreux usages de la Chaîne des Puy ou d'aménagement et d'entretien des chemins et zones dégradées. Leur expertise est un atout pour accompagner d'autres actions et le montage de dossiers propres à ces thématiques. Ces postes sont indispensables pour garantir les actions de gestion mises en place depuis plusieurs années et préconisées dans les différents documents de gestion en cours.

Réalisations et résultats 2016

Surveillance et conciliation des usages :

- > renseignements, conseils, rappels à l'ordre en termes de comportement, repérage de chemins dégradés par la circulation motorisée de loisirs...
- > alerte des services de l'Etat dans le cas d'infraction à la réglementation du site classé ou de la police de la nature
- > constat de dépôts de déchets sauvages, feux...
- > information mensuelle des communes pour laquelle une veille s'est exercée (tournées), lien avec les délégués Parc des communes

Encadrement des manifestations sportives :

- > avis, suivi et veille en lien avec la Préfecture
- > échanges avec les organisateurs sur une charte de gestion des manifestations sportives, réalisation d'outils de partage pour améliorer la concertation et la prise en compte des problématiques

Sensibilisation du public et des professionnels : Ateliers Grand Site de France "Dans les coulisses du Grand Site", participation aux formations des personnels saisonniers de Vulcania, du Grand Site de France et des OT, journées Grand Public (atelier pastoral avec l'estive d'Orcines et entretien de sites avec la Société des Eaux de Volvic)...

Suivi des estives : accompagnement de l'estive d'Orcines très fréquentée (information des visiteurs, pose de filets mobiles, aide à la montée et suivi sur le site du puy-de-Dôme, débroussaillage, exploitation du carnet de pâturage...), suivi du troupeau mobile gardienné, aide technique aux projets des ASL de Ceyssat...

Travaux :

- > participation à l'élaboration, la réalisation et l'entretien des travaux d'aménagement de mise en valeur et de lutte contre l'érosion des sites et des cheminements (Puy de la Vache et Lassolas, Puy de Combegrasse, sommet du Puy de Dôme, Puy de Pariou, Puy des Goules et de Sarcoui, Puy de Jumes et Coquille, Puy de Vichatel...)
- > proposition de travaux de préservation et d'amélioration du cheminement sur le Puy de Clersoux

Suivi de la biodiversité : recensement et suivi des espèces (Chouettes de montagne, Chauve-souris, Bécasse, orthoptère, lépidoptère, suivi floristique des milieux agro-pastoraux, proposition d'îlots de sénescence en forêt ...



Mise en défens de la Grotte du Sarcoui © SMPNRVA

Objectif charte (disposition)

2.1.1.1 Favoriser une gestion durable et une reconnaissance des grands espaces volcaniques du PNRVA

Projet de rattachement

Gestion du site classé de la Chaîne des Puy et reconnaissance au Patrimoine mondial

Localisation ou portée

Communes du secteur Chaîne des Puy / Faille de Limagne



Partenaire(s) technique(s)

CD63, ONCFS Auvergne, Dômes Union, DDT 63, DREAL Auvergne, Préfecture d'Auvergne et du Puy-de-Dôme, Associations sportives, policiers municipaux, communes du secteur Chaîne des Puy / Faille de Limagne...

Financier(s)

SMPNRVA, CD 63, CRARA, Clermont Communauté

Contact technique

Montoloy Christine
04.73.65.64.17
cmontoloy@parcdesvolcans.fr

AIDE AU PORTAGE DU PROJET DE RECONNAISSANCE DE LA CHAÎNE DES PUY / FAILLE DE LIMAGNE AU PATRIMOINE MONDIAL ET MISE EN OEUVRE DU PLAN DE GESTION

Depuis 2007, le SMPNRVA accompagne le Département du Puy-de-Dôme pour l'inscription de la Chaîne des Puy / Faille de Limagne au Patrimoine Mondial de l'Humanité, du fait de sa longue expérience en Chaîne des Puy. Une "Cellule de mise en oeuvre et de suivi du plan de gestion Patrimoine Mondial" a été créée en 2015, dotée d'un budget annexe et de financements dédiés, s'inscrivant dans les attendus de la convention d'objectifs signée en décembre 2015 (Région, Etat, CD63, Clermont Communauté et SMPNRVA). Dans la continuité des missions précédentes et dans ce cadre, des actions d'aide au portage du dossier Patrimoine Mondial sont menées, ainsi que des actions de gestion, en Assistance à maîtrise d'ouvrage ou en portage direct.

Réalisations et résultats 2016

L'aide au portage du projet d'inscription de la Chaîne des Puy/Faille de Limagne au Patrimoine Mondial a pris plusieurs formes en 2016 :

- > participation aux réunions de coordination du projet et gouvernance et/ou co-animation (Commission locale, comités exécutif et technique)
- > production d'éléments explicatifs, descriptifs en vue de la présentation au Comité du Patrimoine Mondial
- > Participation au Comité du Patrimoine mondial à Istanbul
- > Participation à l'élaboration du programme d'actions 2016-2020 (déclinaison du plan de gestion)

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion, différentes actions ont été menées, soit en portage direct, soit en assistance et appui des partenaires et collectivités :

- > assistance à la mise en valeur du Puy de Combe-grasse (SMGF d'Aydat) par des semis et la mise en place de sous parcs (clôtures fixes)
- > étude floristique et Etude des sols sur le secteur du Puy de Côme et Chabanne Vieille.
- > réflexion sur les stationnements et la gestion des dépôts sauvages en lien avec les services du CD63
- > poursuite de la mise en valeur du Puy de Vichatel (SMPNRVA)
- > accompagnement de l'estive d'Orcines : aide au portage administratif pour la Cabane des bergers et organisation de l'accueil presse, atelier pastoral
- > accompagnement des projets de gestion de reconquête pastorale des ASL de Ceyssat
- > poursuite de l'équipement de l'Observatoire de la Fréquentation : 16 écocompteurs installés sur 13 sites (financés par le DREAL et la Fondation Chaîne des Puy/faille de Limagne), entretien et suivi.

Pour les autres actions, la FORMATION A DISTANCE pour les personnels d'accueil et prestataires touristiques, la charte de gestion des manifestations sportives et le troupeau mobile gardienné : cf. descriptif dans les fiches suivantes.



Appui à l'aménagement d'une cabane de berger sur l'estive d'Orcines © SMPNRVA

Objectif charte (disposition)

2.1.1.1 Favoriser une gestion durable et une reconnaissance des grands espaces volcaniques du PNRVA

Projet de rattachement

Gestion du site classé de la Chaîne des Puy et reconnaissance au Patrimoine mondial

Localisation ou portée

Communes du secteur Chaîne des Puy/Faille de Limagne



Partenaire(s) technique(s)

CD63, DREAL Auvergne, CRARA, Clermont communauté, Communes du territoire, propriétaires, SMG, ASL de Ceyssat, Dômes Union, Coopérative d'Estive d'Orcines, UNIVEGE, Terra Mater, Vetagro-Sup...

Financier(s)

SMPNRVA, CD 63, CRARA, Etat, Clermont Communauté

Contact technique

Montoloy Christine
04.73.65.64.17
cmontoloy@parcdesvolcans.fr

UN TROUPEAU MOBILE GARDIENNÉ DANS LE CADRE DE LA PRÉSERVATION ET MISE EN VALEUR DES PUY DE VICHATEL ET JUSSAT

La fermeture des milieux impacte le paysage de la Chaîne des Puy (perte de lisibilité des cônes volcaniques, disparition des points de vue...), remettant en cause l'intérêt pédagogique, touristique et du cadre de vie du site. Les mosaïques de milieux ouverts entretenues par le pastoralisme sont riches en espèces floristiques et faunistiques et jouent un rôle primordial dans le cycle de vie de nombreux animaux en parallèle des espaces forestiers. L'objectif est de disposer d'un outil de gestion de l'embroussaillage de certains secteurs et de leur réintégration dans les systèmes d'exploitation « classiques » à terme, en expérimentant des modes de gestion adaptés au territoire, aux usages et à l'écologie de ces milieux (souvent des habitats Natura 2000)...

Réalisations et résultats 2016

Ce projet test a pour vocation :

- > de ré-ouvrir des zones à vocation d'estive ou de maintenir des zones ouvertes en cours d'embroussaillage, en les intégrant dès que possible à des exploitations
- > d'expérimenter des modes de gestion adaptés au territoire.

La présence d'un berger pouvant se déplacer sur différents secteurs est également l'occasion de relancer le lien avec l'ensemble des estives de la zone, en leur permettant des moments de rencontre, et en les incitant également à établir des plans de pâturage nécessaires à l'obtention des aides financières pour les estives collectives.

Soutenu financièrement pour partie par la Fondation Chaîne des Puy/faille de Limagne, ce projet, démarré en 2015, a donné lieu à :

- > **la mise en place d'un troupeau ovin dédié** (monté en collaboration avec le LEPA de Rochefort-Montagne)
- > **sa gestion par un garde nature berger** (poste créé sur 2 ans, en complémentarité des missions de surveillance des secteurs emblématiques)
- > **l'acquisition de matériel de gestion pastorale adapté** (bacs à eau et pompes, filets mobiles, postes électriques...)

Concernant l'entretien du secteur de Montlosier avec le Puy de Vichatel, et le Puy de Jussat, les résultats 2015/2016 montrent que la mise en place d'une gestion fine du troupeau (périodes de pâturage selon la pousse de l'herbe, brebis gestantes ou non), avec des sous-parcs et la distribution d'eau à volonté, ainsi qu'une intervention manuelle préalable à chaque pâture, a permis aux brebis d'opérer une pression de pâturage ajustée aux problématiques des milieux qu'elles ont pâturés, c'est-à-dire des espaces embroussaillés ou avec une dynamique ligneuses importantes

Ces deux années ont permis :

- > une compréhension fine des modes de pâturage, pour des secteurs fragiles (sols, habitats), contraints (accès difficiles, manque d'eau), avec des dynamiques naturelles fortes de reconquête par des ligneux (noisetiers en particulier) et aux multiples usages
- > de réaliser des propositions de gestion d'un troupeau ovin dans ce contexte et un plan de pâturage adapté pour guider la prochaine saison sur les secteurs pâturés.



Troupeau mobile gardienné
© SMPNRVA

Objectif charte (disposition)

2.1.1 Favoriser une gestion durable et une reconnaissance des grands espaces volcaniques du PNRVA

Projet de rattachement

Gestion du site classé de la Chaîne des Puy et reconnaissance au Patrimoine mondial

Localisation ou portée

Communes du secteur Chaîne des Puy / Faille de Limagne



Partenaire(s) technique(s)

LEPA de Rochefort Montagne, CEN Auvergne

Financier(s)

Fondation Chaîne des Puy -Faille de Limagne, SMPNRVA

Contact technique

Montoloy Christine
04.73.65.64.17
cmontoloy@parcdesvolcans.fr

FORMATION À DISTANCE ET MISE EN PLACE D'UNE CHARTE DES MANIFESTATIONS SPORTIVES EN CHAÎNE-DES-PUYS / FAILLE DE LIMAGNE

Les visiteurs manquaient d'informations en amont pour découvrir la Chaîne des Puys, tout en prenant conscience de ses fragilités et usages. Dans le cadre du site classé et du projet d'inscription au Patrimoine Mondial, afin d'améliorer les connaissances des personnes en lien direct avec ces visiteurs (notamment en amont des séjours) et de développer une culture commune locale, une FORMATION A Distance a été créée et lancée en 2016. De plus, le nombre croissant de manifestations sportives en Chaîne-des-Puys a amené le SMPNRVA à réfléchir plus finement avec les organisateurs aux sensibilités et spécificités du site pour imaginer une meilleure concertation et adaptation de ces événements au territoire.

Réalisations et résultats 2016

Lancée en mai 2016, la **FORMATION A Distance pour la connaissance du site des prestataires touristiques et personnels d'accueil (FOAD)** a pour objectif de sensibiliser, d'informer et de former toute personne en situation de renseignement touristique en Chaîne des Puys et Faille de Limagne (conseiller touristique, agent d'accueil, réceptionniste, hébergeur...). Il s'agit de permettre une meilleure connaissance du territoire (patrimoines géologiques notamment), ainsi que la compréhension des usages et des mécanismes de gestion, en lien avec l'offre touristique et les produits associés.

Ces personnes informent un grand nombre de visiteurs en amont et durant leur séjour : la qualité et la précision du contenu de l'information délivrée est donc fondamentale pour accompagner la gestion du site. Ainsi ce public arrive sur le site en connaissance de cause, dans le respect des usages, et bien sûr en diffusant sur d'autres secteurs que le secteur central.

Entièrement informatisé, l'outil peut être suivi soit depuis son lieu de travail, soit depuis son domicile. Il est financé par la Région Auvergne et est composé de 3 modules :

- > module 1 : la géologie appliquée au territoire
- > module 2 : la gestion d'un site touristique naturel mondialement connu
- > module 3 : informations pratiques, « trucs et astuces »

En 2016, c'est le personnel d'accueil des Offices de tourisme et des structures Muséographiques qui a été invité à suivre cette formation : **61 personnes** ont ainsi été inscrites. En 2017, elle sera ouverte aux hébergeurs.

Par ailleurs, des réunions et ateliers de travail ont été menés avec **les organisateurs de manifestations sportives** pour réfléchir à une meilleure gestion de ces manifestations (outre leur suivi récurrent), d'un point de vue spatial, temporel et selon la sensibilité de certains secteurs. Concernant certaines de ces problématiques, deux outils numériques collaboratifs ont été créés par le SMPNRVA pour une meilleure connaissance mutuelle et une aide à la décision :

- > un **agenda** (Google) : dates des manifestations ayant fait l'objet d'une déclaration auprès des services de l'Etat qui permettra d'identifier des périodes sur lesquelles la fréquentation du site pourrait être critique
- > un **service de stockage et de partage de fichiers** (Drive Google) destinés aux organisateurs et aux communes.



Présentation d'un bilan sur les manifestations sportives le 22 juin 2016 © SMPNRVA

Objectif charte (disposition)

2.1.1.1 Favoriser une gestion durable et une reconnaissance des grands espaces volcaniques du PNRVA

Projet de rattachement

Gestion du site classé de la Chaîne des Puys et reconnaissance au Patrimoine mondial

Localisation ou portée

Communes du secteur Chaîne des Puys / Faille de Limagne



Partenaire(s) technique(s)

CD63, DREAL Auvergne, ADELFA, Région AURA, OT, habitants et prestataires touristiques du territoire, organisateurs de manifestations sportives....

Financier(s)

CRARA, SMPNRVA

Frais de personnels et de structure (hors autres dép.)

Contact technique

Montoloy Christine
04.73.65.64.17
cmontoloy@parcdesvolcans.fr

GESTION DE LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DE CHASTREIX SANCY

Créée en juillet 2007, la réserve naturelle est gérée par le SMPNRVA depuis 2009. Le premier plan de gestion, couvrant la période 2014-2018, a été approuvé par le préfet, suite à une longue procédure de diagnostic, réflexions, concertations, écriture. Il programme 69 opérations et 2,9 ETP en moyens humains.

En 2016, il était prévu des avancées sur 63 des 69 opérations, ce qui a été réalisé, en plus de 2 opérations non prévues initialement : la candidature du SMPNRVA pour la gestion de la RNN Chastreix-Sancy en réponse à l'appel à manifestation d'intérêt de l'Etat et le renouvellement du comité consultatif.

Réalisations et résultats 2016

Les principales actions menées sont :

Enjeu 1, crêtes, patrimoine naturel et paysages :

- > inauguration du sentier restauré du Sancy et restauration du chemin entre col de la Cabane et plateforme du Ferrand
- > accompagnement de la mise en place des MAET
- > rédaction d'une notice de gestion de la montagne de Courreix

Enjeu 2, zones humides, biodiversité, fonctionnalité, qualité des eaux :

- > mise en exclos partiel de la mare de la croix de Seignavoux
- > réalisation du diagnostic écologique de la tourbière du Pailleret, 5 années après sa mise en exclos
- > poursuite de 9 suivis à long terme de l'observatoire des cours d'eau et fin de l'inventaire des insectes aquatiques

Enjeu 3, forêts, biodiversité et naturalité : poursuite de la densification de la trame d'arbres à biodiversité, suivi de la première coupe forestière sur secteur des Salis, communication sur la politique forestière de la RNNCS, exposition été 2016

Enjeu 4, nature, biodiversité et paysage (transversal) :

- > lancement opérationnel d'un programme de 14 études écologiques
- > Montagne du Mont : fin de la 1ère tranche des travaux forestiers et réalisation de suivis d'évaluation des travaux forestiers (papillons de jour, transect végétation, quadrat végétation)
- > signature d'une convention RNNCS-SMPNRVA / commune de Chastreix sur les modalités d'entretien des chemins Pascher/Les Lades/Rimat, et débroussaillage entretien réalisé en automne 2016
- > enlèvement de deux anciennes décharges sur le plateau de la Masse
- > effort soutenu de surveillance et d'information sur le terrain

Enjeu 5, intégration territoriale et administration :

- > une année financière exceptionnelle : 389 750 euros + 15 300 euros pour l'ENS, dont 204 500 euros de l'Etat/DREAL AURA et un programme d'études écologiques de 213 000 euros (FEDER/AEAG/DREAL)
- > bilan d'activité 2014-15, première évaluation du plan de gestion 2014-18
- > réunion d'un comité consultatif commun aux RNN vallée de Chaudefour et Chastreix-Sancy
- > accueil d'expositions temporaires et réalisation d'animations à partir de la maison de la RNN
- > nombreuses informations dans la presse et sur Internet.



Inventaire d'insectes aquatiques
© SMPNRVA (TL)

Objectif charte (disposition)

2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité

Projet de rattachement

Préservation du patrimoine naturel de Chastreix Sancy

Localisation ou portée

Cté du Massif du Sancy, Communes de Chastreix, Le Mont-Dore, Chambon-sur-Lac, Besse-et-Saint-Anastaise, Picherande...



Partenaire(s) technique(s)

DREAL, Sous préfecture d'Issoire, CD63, ONF, Ccté Massif du Sancy, Stations de ski, OT du Sancy, BALIRANDO, CDRP, AEAG, Fédérations pêcheurs et chasseurs, DDT 63, DRAAF, CBNMC, Experts écologues, ONEMA, ONCFS, RNF

Contact technique

Leroy Thierry
04.73.21.41.74
contact@reservechastreix-sancy.fr

GESTION DE LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DE LA VALLÉE DE CHAUDEFOUR

L'objectif premier d'une réserve naturelle est la sauvegarde du patrimoine biologique et géologique. Cette conservation nécessite bien souvent des actions visant à soutenir les processus écologiques naturels, à restaurer des habitats dégradés et à conforter des populations d'espèces, dans le cadre d'un plan de gestion.

Pour la réserve de Chaudfour, l'année 2016 a permis de faire l'évaluation du plan de gestion 2011-2015 et de définir les enjeux du nouveau plan de gestion 2018-2027 validés par le CSRPN d'Auvergne du 20 septembre 2016 et du comité de gestion de la réserve le 24 novembre 2016.

Réalisations et résultats 2016

Évaluation du plan de gestion 2011-2015 : lors de l'application de ce plan de gestion, 77 opérations ont été programmées et réparties en opérations de nature variée :

- > gestion des habitats et des espèces
- > suivis, études et inventaires, recherche
- > police de la nature
- > gestion de la fréquentation,
- > accueil et pédagogie
- > suivi administratif.

90% des opérations ont été réalisées avec 73% de celles-ci présentant un résultat satisfaisant. Les gestionnaires possèdent de bonnes connaissances naturalistes qui s'améliorent chaque année au travers des différentes opérations réalisées.

Définition des enjeux du nouveau plan de gestion 2018-2027 : dans le cadre de la nouvelle méthodologie des plans de gestion de Réserves naturelles de France, les enjeux ont été redéfinis. Ils doivent être spécifiques de la réserve de Chaudfour au regard desquels celle-ci doit avoir une responsabilité. Ce sont, pour la plupart, des habitats de l'étagé subalpin qui ont été définis comme enjeux car ils abritent de nombreuses espèces floristiques et faunistiques patrimoniales rares. Parmi ces habitats on peut citer les pelouses subalpines à Nard raide des combes à neige, les landes subalpines à Camarine noire et Airelles, les éboulis fins subalpins, les hêtraies et la prairie de fauche montagnarde. Un sixième enjeu a été déterminé en lien avec les changements climatiques « la réserve naturelle, sentinelle des changements globaux ».

Études et suivis d'espèces :

- > suivis floristiques sur les zones réhabilitées des sentiers de crêtes entre le Puy de la Perdrix et le Puy Ferrand
- > suivi de la Jasione d'Auvergne (espèce endémique) en partenariat avec la Réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy
- > réalisation d'un stock de survie de semences pour les espèces végétales les plus menacées (Carex vaginé, Carex penché, Jasione d'Auvergne, Gnaphale nain)
- > deuxième année de suivi des vipères péliades
- > suivis des marmottes, des chamois, des chauve-souris, mais également de l'avifaune indicatrice.



Prairie fleurie © SMPNRVA (EV)

Objectif charte (disposition)

2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité

Projet de rattachement

Préservation du patrimoine naturel de la Vallée de Chaudfour

Localisation ou portée

Vallée de Chaudfour (commune de Chambon-sur-Lac)



Partenaire(s) technique(s)

SHNAO, CBNMC, Chauve-souris Auvergne, AEM du bureau des guides de Murols, RNN de Chastreix-Sancy, RNF...

Financier(s)

MEEM, ONF, SMPNRVA...

Contact technique

Vallé Eric
04.73.88.68.80
contact@reservechaudefour.fr

GESTION DE LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DES SAGNES DE LA GODIVELLE

Gestionnaire de la Réserve naturelle des Sagnes de La Godivelle pour le compte de l'Etat depuis 1985, le SMPNRVA est responsable de la bonne conservation des tourbières du Lac d'en Bas et de la Coualle Basse. Il assure les trois missions essentielles des Réserves : protéger, gérer, faire découvrir.

L'année 2016 a vu la mise en œuvre des premières actions du plan de gestion 2016-2020 de la Réserve naturelle, notamment un nouveau programme d'études et de suivis ambitieux.

Réalisations et résultats 2016

Inventaire des diatomées

La conservation des tourbières de La Godivelle est fortement dépendante du maintien des milieux à un niveau trophique bas. Les diatomées étant considérées comme de bons bio-indicateurs des perturbations anthropiques, leur étude peut donc permettre de suivre dans le temps l'évolution de la charge trophique du bassin versant.

Au total, 189 espèces de diatomées ont été recensées dans les sources de montagne de La Godivelle. L'inventaire a mis en évidence des disparités aussi bien dans le bassin versant que dans la tourbière du Lac d'en Bas. L'utilisation de ces indicateurs a permis de déceler des différences de peuplements entre les sites et donc des différences trophiques même si globalement la qualité de l'eau est bonne.

Dans le cadre de la RNN Sagnes de La Godivelle, l'utilisation des diatomées paraît pertinente et un suivi de la qualité de l'eau pourrait être envisagé, notamment si des actions de restauration étaient envisagées.

Inventaire des mollusques

Afin d'améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel de la réserve naturelle, un inventaire des mollusques a été réalisé sur les tourbières de La Godivelle. L'enjeu était également de rechercher le *Vertigo des aulnes*, une véritable relictive glaciaire qui compte seulement 12 stations en France.

La méthode a consisté en des prélèvements de litière afin de rechercher les espèces millimétriques. Différentes mesures ont été associées : pH, température de l'eau, conductivité, humidité du sol, recouvrement végétal, hauteur de végétation.

21 taxons ont été identifiés. Le *Vertigo des aulnes* a été découvert dans 17 échantillons sur les 4 tourbières. Les Sagnes de La Godivelle représentent actuellement un tiers des stations connues en France.

Il est proposé de vérifier à l'avenir si le *Vertigo des aulnes* se maintient du fait des évolutions importantes des habitats attendus en raison de la progression des Calamagrostis.



Inventaire des diatomées sur les sources de La Godivelle
© SMPNRVA (LP)

Objectif charte (disposition)

2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité

Projet de rattachement

Préservation du patrimoine naturel des Sagnes de La Godivelle

Localisation ou portée

La Godivelle



Partenaire(s) technique(s)

Commune de La Godivelle, CBNMC, GEOLAB-CNRS, Cabinet Pierre GOUBET, Bureau d'étude VRIGNAUD

Financier(s)

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, AEAG

Contact technique

Pont Lionel
04.73.65.64.07
contact@reservegodivelle-jaquette.fr

GESTION DE LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DU ROCHER DE LA JACQUETTE

Le SMPNRVA est gestionnaire de la Réserve naturelle nationale du Rocher de la Jaquette pour le compte de l'Etat. Il est chargé d'assurer la conservation du patrimoine naturel.

La gestion éco-pastorale mise en place pour la restauration des milieux ouverts se poursuit, en partenariat avec un éleveur local, de même que les suivis écologiques pour définir l'état de conservation des habitats naturels.

Réalisations et résultats 2016

Catalogue des végétations

La Réserve naturelle du Rocher de la Jaquette est constituée d'une mosaïque de milieux caractéristiques des coteaux des Pays coupés. La réalisation d'un catalogue des végétations a été confiée au Conservatoire botanique national du Massif central (CBNMC) sur la période 2015-2016.

Dans un premier temps, les végétations ont été inventoriées par des prospections de terrain : réalisation de relevés phyto-sociologiques complets selon la méthode sigmatiste, approfondissement de l'approche phytopaysagère par réalisation de relevés symphytosociologiques. Ces données sont ensuite exploitées pour la rédaction du catalogue, incluant une description et une clé de détermination des unités de végétation. Ce travail va désormais servir de base pour la cartographie et le suivi à long terme des groupements végétaux de la Réserve naturelle.

Etude de l'Azuré du Serpolet

L'Azuré du Serpolet *Maculinea arion* est un papillon patrimonial des milieux secs herbacés, dépendant pour son développement du Thym serpolet et de l'Origan, ainsi que de fourmis hôtes du genre *Myrmica*. Une étude a été réalisée en 2016 afin de préciser le statut de l'espèce sur la Réserve naturelle du Rocher de la Jaquette.

L'analyse de la potentialité d'accueil a montré que les plantes hôtes ne constituent pas un facteur limitant pour *Maculinea arion*, avec de nombreuses stations à origan et/ou thym répartis sur l'ensemble du site. L'inventaire des fourmis a révélé la présence de l'hôte potentiel, *Myrmica sabuleti*, sur la plupart des secteurs prospectés.

Les recherches de papillons sur les coteaux de la Jaquette et les environs ont malheureusement été négatives. Il semble que 2016 ait été une année peu favorable à l'espèce en Auvergne. Les zones de ponte n'ont donc pas pu être identifiées.

Ces résultats alimentent l'hypothèse que la réserve accueille une population faible, cyclique, à moins que ce ne soit qu'un site relais entre deux cœurs de population plus éloignés.



Inventaire des fourmis pour l'étude de l'Azuré du Serpolet
© SMPNRVA (LP)

Objectif charte (disposition)

2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité

Projet de rattachement

Préservation du patrimoine naturel du site Le Rocher de La Jaquette

Localisation ou portée

Mazoirs



Partenaire(s) technique(s)

Commune de Mazoirs, GAEC Lou Pastre, LEPA de Saint-Flour, Brioude, Rochefort-Montagne, SHNAO, CBNMC, Bureau d'étude SCOPELA

Financier(s)

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Contact technique

Pont Lionel
04.73.65.64.07
contact@reservegodivelle-jaquette.fr

ASSISTANCE À LA PRÉPARATION DU DOSSIER DE CLASSEMENT DE LA TOURBIÈRE DU JOLAN EN RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE

La disposition 2123 de la Charte 2013>2025 prévoit de "développer la protection/gestion par des mesures réglementaires, foncières ou contractuelles adaptées" des réservoirs de biodiversité n'en bénéficiant pas déjà. La tourbière du Jolan présentant toutes les caractéristiques justifiant un classement en Réserve Naturelle Régionale (RNR), en accord avec la Région et à la demande et pour le compte de la Commune de Ségur-les-Villas (maître d'ouvrage), le SMPNRVA s'est investi pour produire le dossier de candidature motivé au regard des critères régionaux. Celui-ci a été présenté en réunion publique en septembre 2015 et en CSRPN le 16 décembre 2015.

Réalisations et résultats 2016

La finalisation du projet a nécessité un complément de travail, en particulier en termes de **concertation auprès des propriétaires et acteurs concernés** en vue d'obtenir leur accord à la mise en place de la Réserve. Des échanges réguliers ont eu lieu avec la commune, et une veille sur site a été organisée.

Le dossier de classement a été actualisé avec les derniers échanges issus de la concertation. Notamment, des modifications de propriétaires (vente, décès) ont amené à réaliser la concertation préalable au classement avec les nouvelles personnes concernées.

Les autorisations ont été obtenues pour la plupart des propriétaires.

2017 permettra de proposer une délibération de classement à l'assemblée régionale.



Tourbière du Jolan
© SMPNRVA (LB)

Objectif charte (disposition)

2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité

Projet de rattachement

Préservation du patrimoine naturel de la tourbière du Jolan

Localisation ou portée

commune de Ségur-les-Villas



Partenaire(s) technique(s)

commune de Ségur-les-Villas

Financier(s)

CRARA, Natura 2000 (Europe / Etat)

Contact technique

Belenguier Luc
04 73 65 64 12
natura2000@parcdesvolcans.fr

GESTION DES SITES NATURA 2000

Le réseau Natura 2000 du Parc contribue aux 259 sites naturels terrestres les plus remarquables d'Auvergne-Rhône-Alpes (13,3% de sa surface), identifiés pour la qualité, rareté ou fragilité des espèces sauvages et de leurs habitats. Le SMPNRVA anime 8 de ces sites : « Artense », « Chaîne des Puys », « Cézallier », « Monts Dore », « Massif Cantalien », « Monts et du Plomb du Cantal », « Tourbières et zones humides du Nord-Est du Massif cantalien » et « Zones Humides de la région de Riom-ès-Montagnes ». Au total, 116 communes du territoire sont concernées par un ou plusieurs sites Natura 2000. Afin de concilier activités humaines et préservation du patrimoine naturel, des actions (définies par un DOCOB) sont mises en place.

Réalisations et résultats 2016

> **accompagnement, suivi, conseil, aide aux porteurs de projet**, notamment montage des dossiers (contrat forestier sur le Lac Noir en Artense, Charte sur Mont de Belier)

> **veille à la cohérence des projets avec les objectifs de Natura** : échanges fonciers sur le Jolan, projet de restauration sur les puys de la Vache et Lassolas, liens avec la CAT ZH 15 auprès des agriculteurs, troupeau mobile gardé en Chaîne des Puys...

> **animation, information, communication liées à la mise en oeuvre du DOCOB** : projet avec la SAEM du Super Lioran, articles de presse, éducation à l'environnement (sensibilisation sur les chauves-souris en Chaîne des Puys)

> **suivi des habitats et espèces d'intérêt européen** : diagnostics fonctionnels de 4 tourbières et écologiques sur 3 autres, inventaires du Fluteau nageant sur 4 sites, de la Ligulaire de Sibérie sur 2 sites, des gîtes à Chauves-Souris et de la trame de vieux bois en Chaîne des Puys, analyse et cartographie de l'état de conservation des Nardaies sur les Monts Dore...

> **gestion technique et financière de la programmation annuelle** (COPIL et comptes rendus d'activités) ; à noter, le renouvellement de la présidence des COPIL et du SMPNRVA animateur des sites de l'Artense, du Cézallier, des Tourbières du Nord-Est Cantal et des Zones Humides de la région de Riom-ès-Montagnes.

> **assistance technique des services de l'Etat** dans le cadre des évaluations d'incidence (90 avis dont 72 manifestations sportives).

La présence de gardes nature sur le terrain (Massif Cantalien, Monts Dore et Chaîne des Puys) est essentielle afin d'exercer les missions suivantes :

- > surveillance et sensibilisation (point infos Gardes sur le Sancy et panneaux d'information sur les chantiers), communication
- > suivis terrain et veille écologique : espèces (suivis des oiseaux dans les Monts du Cantal), milieux naturels (inventaires des berges dégradées dans les Monts Dore), travaux, vérifications manifestations sportives...
- > accompagnement de l'activité pastorale (lien avec les bergers...)
- > restauration et entretien des sentiers, mises en défens de milieux sensibles.



Le Fluteau nageant et ses fleurs blanches, une petite espèce à grands enjeux © SMPNRVA (LB)

Objectif charte (disposition)

2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité

Projet de rattachement

Gestion de sites naturels préservés

Localisation ou portée

Chaîne des Puys
Cézallier
Artense
Monts Dore
Massif Cantalien
Monts du Cantal
Nord-Est du Massif cantalien
région de Riom-ès-Montagnes



Partenaire(s) technique(s)

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, DDT 63 et 15, Agences de l'eau Loire Bretagne et Adour-Garonne, propriétaires et exploitants des sites, membres des Comités de pilotage des sites

Financier(s)

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, Europe (FEADER), AELB, AEAG

Contact technique

Birard Cécile
04.73.65.64.02
cbirard@parcdesvolcans.fr

GESTION D'ESPACES NATURELS SENSIBLES DANS LE PNRVA

Le SMPNRVA est gestionnaire pour le compte du Conseil départemental du Puy de Dôme de 3 Espaces Naturels Sensibles pour lesquels il a rédigé les plans de gestion : Lac des Bordes Montagne du Mont et Tourbière de Jouvion. Chaque année, des animations de découverte de ces sites sont organisées par le SMPNRVA qui met en œuvre les opérations courantes de gestion et d'inventaires et suivis scientifiques. Il est également en charge de la rédaction de Plan de gestion de l'ENS d'Initiative locale « lac Pavin-Creux de Soucy » sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Besse-Saint-Anastaise.

Réalisations et résultats 2016

> **L'ENS Tourbière de Jouvion.** 3 études de compléments de connaissances ont été menées par des prestataires : l'inventaire comparatif des araignées, la compréhension de l'origine et du fonctionnement et la définition du profil écologique de la tourbière, ainsi qu'un inventaire de micromammifères. Le papillon emblématique Azuré des tourbières a fait l'objet d'un suivi en lien avec le Plan régional d'actions (état des lieux de la population de Gentiane pneumonanthe, plante hôte de l'espèce). Une animation a réuni 8 personnes le 5 juin.

> **L'ENS Lac des Bordes** : 2016 a été marquée par la rédaction du plan de gestion 2017-2021. Les suivis de l'avifaune patrimoniale et migratrice ont été assurés par le SMPNRVA (10+13 sorties). Environ 190 données sont intégrées dans la base de données SERENA. Le SMPNRVA est régulièrement présent sur le site de mars à début décembre. Une animation a réuni 20 personnes le 19 août.

> **L'ENS de la Montagne du Mont.** De nombreuses actions menées :

- . suivi du chantier forestier pour l'évacuation des bois et branches ayant passé l'hiver dans la parcelle (échanges avec les partenaires et entreprises, visites de terrain)
- . remise en état après travaux (SEVE) avec création de renvois d'eau
- . cartographie des coupes rases
- . mise à jour des données de chablis et arbres décimés et le nettoyage de deux coupes rases pour préparer leur remise en pâturage.

L'accompagnement de la rédaction de l'aménagement forestier 2016-2035 a été assuré, dont :

- . une demande d'autorisation pour le maintien prolongé de la piste créée en 2015
- . la rédaction d'une convention de passage
- . la demande de prolongation de l'arrêté préfectoral.

Une visite de site (35 personnes) a été organisée avec publication d'articles (presse et Internet). Des suivis photos et de la végétation, des papillons et du Merle à plastron ont été effectués et les cahiers des charges pour les études orthoptères, coléoptères, entomofaune, et hétérocères ont été préparés.

> **L'ENS d'initiative locale « Lac Pavin-Creux de Soucy » à Besse-Saint-Anastaise** : le SMPNRVA a animé plusieurs groupes de travail thématiques, une visite de terrain et un COPIL pour finaliser la rédaction du plan de gestion.



Animation à l'ENS Tourbière de Jouvion © SMPNRVA (PB)

Objectif charte (disposition)

2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité

Projet de rattachement

Gestion de sites naturels préservés

Localisation ou portée

Communes de Chastreix, de Saint Donat, de Compains et de Besse-Saint-Anastaise



Partenaire(s) technique(s)

CD 63 (maitre d'ouvrage) + Commune de Besse-Saint-Anastaise (maitre d'ouvrage)

Financier(s)

CD 63 (maitre d'ouvrage) + Commune de Besse-Saint-Anastaise (maitre d'ouvrage)

Contact technique

Birard Cécile
04.73.65.64.02
cbirard@parcdesvolcans.fr

ANIMATION DE 5 PROJETS AGRO-ENVIRONNEMENTAUX ET CLIMATIQUES (PAEC) ET DE LA CONTRACTUALISATION DES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES PAR LES AGRICULTEURS (MAEC)

Les MAEC, outil majeur du second pilier de la PAC, soutiennent le maintien et le développement de pratiques agricoles favorables à l'environnement. Elles répondent à des enjeux environnementaux identifiés au niveau européen et national (eau et biodiversité, zones humides, climat). Un agriculteur peut s'engager dans une mesure s'il est situé dans un territoire concerné par un projet agroenvironnemental et climatique (PAEC) sélectionné par le conseil régional et les financeurs. Les PAEC portés par le SMPNRVA ont été construits avec les acteurs agricoles des territoires concernés.

Réalisations et résultats 2016

En 2016, **5 PAEC (Projets Agro-Environnementaux et Climatiques) ont été portés par le SMPNRVA** suite à leur validation par la Région et la DRAAF en 2014 et 2015 sur les territoires de 6 sites Natura 2000, du contrat des lacs Pavin, Bordes, Bourdouze, Monctineyre et des estives collectives attenantes, en concertation avec les nombreux partenaires et surtout les agriculteurs concernés par ces périmètres :

- > Tourbières et zones humides du Nord Cantal
- > Monts du Cantal
- > Monts Dore
- > Lacs et tourbières du Cézallier
- > Chaîne des Puys.

Les agriculteurs sont libres de s'engager contractuellement dans les MAEC proposées. Il s'agit d'aides financières versées annuellement permettant d'accompagner les exploitations agricoles volontaires qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale ou dans le maintien de telles pratiques lorsqu'elles sont menacées de disparition. Au regard des enjeux identifiés conjointement, l'exploitant s'engage à respecter pour 5 années un cahier des charges spécifique.

Ainsi, **135 exploitations se sont engagées sur près de 500 concernées** en tout ou partie par un PAEC pour une surface de 9 570 ha (sur 17 529 ha éligibles) et pour un montant estimé de 2,5 millions d'euros sur 5 ans (sur 4,5 prévus). Ces résultats dépassent les prévisionnels des projets sur la 1ère année de contractualisation et démontrent l'intérêt des agriculteurs pour ces mesures et l'efficacité de l'animation assurée par le Parc.

Enfin, en 2016, **un 6ème PAEC « Sources de la Dordogne, Sancy, Artense » a été construit et porté par le SMPNRVA visant 80 exploitations supplémentaires** (sur 383 éligibles), 4030 ha (sur 9 119 ha éligibles) et 1 095 000 euros (à ajouter aux 4,5 millions d'euros). Il a été validé par l'Etat, la Région et l'Agence de l'eau Adour-Garonne, financeurs.

Ainsi en 2017, la contractualisation se poursuivra (pour la dernière année possible) sur les Monts du Cantal, les Monts Dore et Lacs et tourbières du Cézallier et s'ouvrira (unique année possible) pour Sources de la Dordogne, Sancy, Artense.



Visite de terrain sur les MAEC avec les membres du COPIL du site NATURA 2000 Cézallier
© SMPNRVA (CB)

Objectif charte (disposition)

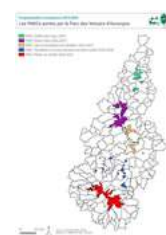
2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité

Projet de rattachement

Gestion de sites naturels préservés

Localisation ou portée

PAEC : Chaîne des Puys, Monts Dore, Lacs et tourbières du Cézallier, Tourbières et zones humides du Nord cantal, Monts du Cantal



Partenaire(s) technique(s)

CRARA (autorité de gestion), DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes, DDT 15 et 63, AEAG, AELB, agriculteurs, Chambres d'agriculture

Financier(s)

DREAL et DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes, AEAG, AELB, Europe (FEADER)

Contact technique

Birard Cécile
04.73.65.64.02
cbirard@parcdesvolcans.fr

ANIMATION D'UN RÉSEAU DE SITES ET D'ACTEURS DES TOURBIÈRES DU CÉZALLIER ET DE L'ARTENSE

Lancée dès fin 2015, une démarche novatrice a été animée afin de remettre l'habitant au cœur de la préservation et de valorisation des tourbières du Cézallier et de l'Artense par un travail de collecte de savoirs et de savoir-faire sur ces milieux naturels emblématiques du Parc, mais aussi en termes de besoins et d'attentes locales. Ainsi, les participants ont pu croiser leurs visions pour aboutir à la définition d'enjeux communs, permettant de répondre à la problématique « *Comment prendre en compte la vie quotidienne des habitants du Cézallier et de l'Artense pour les tourbières et les sagnes ?* »

Réalisations et résultats 2016

Situées sur le bassin versant Adour-Garonne (et en crête de celui de Loire Bretagne), les 105 tourbières recensées à ce jour concernent 35 communes, sur 6 communautés de communes du Cézallier, de l'Artense et en bordure sud des Monts Dore. Les objectifs visés étaient variés :

- > comment aborder la perception des tourbières qu'ont les usagers (propriétaires, exploitants et gestionnaires, habitants et élus) ?
- > comment rendre visibles et intégrer les multiples services rendus par les zones humides en général et les tourbières en particulier ?
- > comment faire prendre conscience du capital que représente ce patrimoine localement et au plan international ?
- > comment faire le lien entre la vie quotidienne et l'intérêt général, donner du sens ?
- > comment intégrer les acteurs à la démarche de co-construction (institutionnels, élus locaux, institutionnels, gestionnaires d'espaces naturels, propriétaires ou exploitants, grand public, habitants, scolaires ou visiteurs) ?

Ce projet s'appuie sur **une trentaine d'enquêtes menées au préalable d'une phase de concertation et de 27 témoignages filmés de propriétaires, de gestionnaires, d'élus, de scientifiques** (cf. notamment un film en ligne de 16 minutes). Les acteurs ont été réunis lors de 7 ateliers participatifs, notamment sur les représentations, les besoins et les enjeux partagés liés à la préservation des tourbières (eau, dynamique végétale, transmission). Un atelier de rue « porteur de paroles » a permis de contacter les habitants des villages du Cézallier et de l'Artense. Ce dispositif a été complété par un travail interne à l'équipe du SMPNRVA en relation avec la concertation locale. Le projet s'est aussi nourri d'échanges réalisés dans le cadre de 2 voyages d'études.

Un comité partenarial s'est réuni à 4 reprises pour assurer le suivi de la concertation, valider les orientations et le déroulement du processus. La **fête des tourbières** a été un point d'orgue dans la valorisation et le partage de cette expérience avec la projection des témoignages, l'animation d'une sortie tourbière chez un particulier et l'intervention de nombreux partenaires. La restitution au grand public sera proposée dans le cadre de la journée mondiale zones humides en février 2017, à Egliseeneuve-d'Entraigues, pour poursuivre le travail d'échanges et de partage avec les acteurs du territoire, « seule méthode propice à impliquer les habitants dans la gestion quotidienne d'un patrimoine naturel exceptionnel ».

En savoir plus : www.parcdesvolcans.fr/reseautourbieres



Atelier d'échanges à Compains le 12 mai 2016 © SMPNRVA (PB)

Objectif charte (disposition)

2.1.2.1 Améliorer et structurer la connaissance des espèces et des milieux naturels terrestres et aquatiques

Projet de rattachement

Animation d'un réseau de sites et d'acteurs des tourbières du Cézallier et de l'Artense

Localisation ou portée

35 communes réparties sur :
CC Cézallier,
CC Sumène
Artense, CC
Massif du Sancy,
CC Pays
Gentiane, Ardes
Communauté,
CC Sancy
Artense



Partenaire(s) technique(s)

Association GEYSER, Agence Pounti'Prod, Conservatoire d'Espaces naturels d'Auvergne, CPIE Clermont-Dômes, Les Petits Débrouillards

Financier(s)

Fondation de France, Europe FEDER Massif-Central, AEAG, SMPNRVA

Contact technique

Boichut Philippe
04.73.65.64.08
pboichut@parcdesvolcans.fr

SUVIS ET ÉTUDES D'ESPÈCES À ENJEUX POUR LE PNRVA

La diversité des milieux naturels, leur densité, leur spécificité et leur état de conservation, pour certains exceptionnels, contribuent à la très grande diversité des espèces animales et végétales présentes sur le territoire. Pour certaines, le territoire du Parc apparaît comme un réservoir de biodiversité (à l'échelle nationale voire européenne) à mieux connaître pour être conforté. C'est le cas de la Pie-Grièche grise et plusieurs espèces de papillons (*Maculinea*) et de libellules (odonates) inféodées à la grande densité de tourbières, plans d'eau et zones humides du territoire.

Réalisations et résultats 2016

Maculinea : 2016 a constitué la seconde année du projet d'évaluation de l'état de conservation des stations de l'Azuré des mouillères sur le territoire du Parc. La méthode a été finalisée et appliquée à une soixantaine de stations. Ce travail a permis d'identifier des actions de préservation à réaliser et des sites où les appliquer (ces actions de gestion / restauration seront portées par le CEN Auvergne). La méthode proposée a fait l'objet d'échanges avec plusieurs acteurs à l'échelle Massif Central et sera testée en 2017 dans d'autres territoires.

Odonates : après l'étude sur 4 espèces de libellules patrimoniales, le SMPNRVA a lancé en 2016 une réflexion sur la concrétisation d'une stratégie de préservation incluant de possibles actions de gestion/restauration. Ce projet a été monté et les financements nécessaires sollicités. Ainsi, des contacts avec les propriétaires ont été engagés, et des états des lieux pré travaux également. " Ce dossier se poursuivra en 2017 pour aboutir à des propositions de travaux qui pourraient avoir lieu en 2018/2019.

Pies-Grièches grises : les seules populations viables de l'espèce en France sont sur les territoires des parcs naturels régionaux auvergnats. L'action soumise par le SMPNRVA auprès de financeurs en 2015 a été retenue et validée, mais, suite aux changements du Comité syndical en 2016 et à l'évolution de la masse salariale, il a été décidé de ne pas la mettre en oeuvre.

Loup : pour les mêmes raisons que ci-dessus, l'organisation d'une conférence pour l'information des habitants et le travail collaboratif avec des éleveurs sur le pastoralisme en lien avec l'arrivée du loup sur le territoire n'ont pas été menés ; seul un travail de veille est diligenté sur l'espèce par les gardes-nature du Syndicat mixte du Parc qui participent ainsi au réseau de surveillance de l'espèce. Ce suivi permet d'observer que le **territoire du Parc des Volcans n'est aujourd'hui PAS concerné** par la présence permanente du Loup. L'équipe technique contribue également à la formation des animateurs d'éducation à l'environnement sur l'espèce.

Campagnols terrestres : malgré l'expérience développée par le SMPNRVA depuis plus de 10 ans sur cette problématique de lutte contre le Campagnol terrestre, seul un suivi des plans d'actions aux échelles Massif central, Département du Puy-de-Dôme et commune de Besse-Saint-Anastaise est assuré par le Syndicat mixte du Parc.



Azuré des mouillères
© SMPNRVA (MS)

Objectif charte (disposition)

2.1.2.4 Développer une politique active en faveur des espèces remarquables

Projet de rattachement

Conservation d'espèces sauvages d'intérêt patrimonial fort et lutte contre espèces envahissantes

Localisation ou portée

PNRVA



Partenaire(s) technique(s)

DREAL Auvergne Rhône-Alpes, CEN Auvergne, LPO, DDT 63 et 15, SHNAO

Financier(s)

SMPNRVA, DREAL Auvergne Rhône-Alpes, AEAG, AELB, CRARA, Europe FEDER Région

Contact technique

Birard Cécile
04.73.65.64.02
cbirard@parcdesvolcans.fr

AVIS DU SMPNRVA SUR DIVERS PROJETS

Conformément au Code de l'environnement, le SMPNRVA est consulté pour avis simple pour tous projets soumis à notice ou étude d'impact, tous projets soumis à autorisation ou à déclaration et concernés par un site Natura 2000, dans le cadre des procédures réglementaires organisées par les services de l'Etat. Le SMPNRVA est également consulté sur des schémas d'orientations, planifications ou d'aménagements thématiques, (exemples, carrières, chasse, aménagements forestiers...).

Il peut aussi être sollicité en amont par des porteurs de projet afin d'être accompagné dans la prise en compte des enjeux patrimoniaux et des objectifs de la Charte du Parc.

Réalisations et résultats 2016

Lors de la réception d'un dossier relatif à un aménagement ou l'organisation d'un événement sur le territoire du Parc, le SMPNRVA instruit le projet en étudiant les conditions de respect des spécificités patrimoniales paysagères, environnementales et de la ressource en eau.

Des compléments d'informations techniques et/ou des préconisations de précaution vis-à-vis de l'environnement peuvent être sollicités. Une sortie de terrain préalable aux travaux ou manifestations est diligentée selon l'impact estimé. Selon la nature de la sensibilité du patrimoine et l'importance du projet, un suivi de réalisation peut-être assuré par les agents du SMPNRVA. Ces projets sont généralement instruits de façon transversale par les services paysage/urbanisme, biodiversité/eau du SMPNRVA et, au besoin, par les conservateurs des Réserves naturelles nationales concernées gérées par ce dernier.

En 2016 :

> **101 dossiers "Article II"** ont été reçus pour le renforcement, la reprise ou la modification du réseau d'alimentation en énergie électrique (1 seul dossier a fait l'objet de recommandations sur le chantier projeté)

> l'autorité environnementale a saisi le SMPNRVA pour **4 dossiers concernés par la procédure "cas par cas"** (1 pour l'aménagement de lotissement, 2 pour des zonages d'assainissements et 1 concernant un défrichement)

> 1 avis favorable a été émis par le Comité syndical sur la demande de **renouvellement de l'autorisation de la Pisciculture Fédérale** située sur la commune de Besse-et-Saint-Anastaise (63)

> dans le cadre de **Natura 2000** et des manifestations nautiques, **90 avis** ont été émis dont 72 concernent des **manifestations sportives** (11 étant des manifestations motorisées) ; 89 avis positifs ont été rendus suite aux échanges en amont avec les porteurs de projet et évolutions apportées si nécessaires. 1 seul avis réservé a été émis sur une manifestation motorisée.



Final de la coupe d'Auvergne de VTT de descente à Super-Besse (site Natura 2000 des Monts Dore)
© SMPNRVA (BP)

Objectif charte (disposition)

2.1.2.2 Maintenir la fonctionnalité de la trame verte et bleue

Projet de rattachement

Projets importants du territoire et partenariats environnementaux

Localisation ou portée

PNRVA



Partenaire(s) technique(s)

Porteurs de projet, services de l'Etat (Préfecture, DREAL, DDT, ONEMA, ONCFS, ONF...)

Financier(s)

SMPNRVA

Contact technique

Birard Cécile
04.73.65.64.02
cbirard@parcdesvolcans.fr

SUIVI ET ACCOMPAGNEMENT DE POLITIQUES LOCALES EN FAVEUR DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

L'animation « eau et milieux aquatiques » réalisée par le SMPNRVA permet d'assurer la mise en oeuvre de son programme d'actions concourant aux principaux objectifs fixés dans la Charte 2013-2025 en la matière, à savoir :

- > le développement et la mise en cohérence des politiques de l'eau à l'échelle du territoire
- > la gestion durable des lacs naturels
- > la maîtrise des usages de l'eau
- > la préservation de la trame verte et bleue
- > la connaissance des milieux aquatiques.

Réalisations et résultats 2016

Outre l'animation du contrat territorial des lacs de la tête de bassin de la couze Pavin, l'élaboration du contrat territorial Dordogne Sancy Artense (pour lesquels le SMPNRVA est maître d'ouvrage) et du contrat pluriannuel avec l'AEAG, son action a consisté à :

- > **participer à la mise en cohérence des politiques de l'eau à l'échelle du territoire et à la préservation de la trame verte et bleue,** par l'accompagnement des SAGE et contrats territoriaux du territoire, notamment en participant :
 - . aux Bureaux de CLE et CLE du SAGE Sioule
 - . aux CLE et commissions thématiques du SAGE Alagnon (rédaction du SAGE)
 - . à l'avis sur l'état initial du SAGE Dordogne Amont
 - . à la commission InterSAGE Allier aval et Sioule, concernant le projet d'étude de la ressource quantitative de la Chaîne des Puys
 - . aux réunions des contrats territoriaux couze Pavin, Alagnon, Veyre-lac d'Aydat (étude lac de la Cassière)
 - . à l'enquête sur l'évaluation du bilan du contrat territorial Auzon
 - . à l'enquête sur l'évaluation de la politique zone humide de l'agence de l'eau Loire Bretagne
 - . à l'enquête sur les contrats territoriaux du Département du Puy-de-Dôme
 - . aux réunions du groupe « milieux aquatiques » du Département du Cantal.

> **suivre l'actualité liée à la compétence « GEMAPI » :** veille réglementaire, participation au forum GEMAPI organisé par l'EP Loire et à la journée d'information des élus sur la GEMAPI organisée par l'association des Maires et le Conseil départemental du Cantal.

> **veiller à l'intégration de l'enjeu « eau et milieux aquatiques » dans les documents d'urbanisme,** notamment à travers le « Regard du SMPNRVA »

> **rédiger des avis techniques et assurer la transversalité de l'enjeu Eau au sein des projets du SMPNRVA**

> **suivre des projets liés à l'hydroélectricité,** notamment le suivi du projet de la Compissade et les réunions organisées suite au dysfonctionnement du barrage de la Bourboule en 2015

> **assurer une communication et sensibilisation** dans les outils de communication du SMPNRVA.



La Sioule à Pontgibaud
© SMPNRVA (NG)

Objectif charte (disposition)

2.2.1.1 Favoriser et mettre en cohérence les politiques de l'eau à l'échelle du territoire et des enjeux de la ressource

Projet de rattachement

Appui aux politiques locales de l'eau

Localisation ou portée

PNRVA



Partenaire(s) technique(s)

AELB, AEAG, CD15, CD63, CRARA, EPIDOR, SMVVA, SIGAL, SIVU couze Chambon, SIAV couze Pavin, SIVOM Haute Dordogne, Clermont Communauté, SIARRiom, FDAAPPMA 15, FDAAPPMA 63...

Financier(s)

AELB, AEAG, CRARA, CD 63, CD 15, SMPNRVA

Contact technique

Guimard Nadège
04.73.65.64.28
nguimard@parcdesvolcans.fr

ANIMATION EAU DANS LE CADRE DU BASSIN VERSANT GÉRÉ PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE

Le territoire du SMPNRVA est situé en tête des bassins versants Loire Bretagne et Adour Garonne. Depuis 2005, l'agence de l'eau Adour-Garonne accompagne les missions menées par le SMPNRVA dans le domaine de l'eau, en cohérence avec les priorités affichées dans la charte du Parc.

La poursuite de cet accompagnement est possible grâce à l'élaboration en 2016 du contrat pluriannuel pour la préservation des ressources en eau, des milieux aquatiques et de la biodiversité planifiant de 2016 à 2018 les actions à mener sur le territoire commun au Parc des Volcans et au bassin Adour Garonne.

Réalisations et résultats 2016

L'année 2016 a été consacrée à la **rédaction du bilan de la convention 2014-2015**, puis à **l'élaboration du contrat pluriannuel de préservation des ressources en eau, des milieux aquatiques et de la biodiversité pour la période 2016-2018**.

L'objectif général du contrat pluriannuel est de contribuer à la préservation et la restauration des ressources en eau, des milieux aquatiques et humides et de la biodiversité du territoire du Parc des Volcans situé sur le bassin Adour-Garonne. Les actions sont ciblées sur des milieux ou thématiques pour lesquelles le territoire du Parc a une forte responsabilité (lacs, tourbières, espèces patrimoniales) et de façon complémentaire aux actions portées par les autres maîtres d'ouvrage. Les objectifs opérationnels sont les suivants :

1. améliorer la connaissance des espèces des milieux aquatiques et humides,
2. préserver et/ou restaurer les lacs et tourbières de tête de bassin,
3. contribuer à l'amélioration de l'état des masses d'eau par une animation territoriale adaptée.

Ces actions mobilisent du temps de travail de la chargée de mission « eau et milieux aquatiques » (0,3 ETP) ainsi que de plusieurs chargés de mission du pôle « biodiversité, espaces et ressources naturels ». Quelques exemples d'actions financées par l'agence de l'eau Adour Garonne dans ce cadre :

- > observatoire des cours d'eau de la RNN Chastreix-Sancy
- > préservation des odonates patrimoniaux du Parc
- > études sur les papillons et les mollusques de la RNN des Sagnes la Godivelle
- > actions de conservation des milieux oligotrophes de la RNN des Sagnes de la Godivelle
- > réseau de tourbières du Cézallier – Artense
- > diagnostics fonctionnels de tourbières
- > étude sur l'alimentation du Lac-d'en-haut de La Godivelle
- > animation territoriale eau sur le bassin Adour Garonne

En complément de ce contrat pluriannuel, le SMPNRVA anime la phase d'élaboration du contrat territorial Dordogne Sancy Artense sur le bassin Adour Garonne.



Visite d'experts au Lac-d'en-haut à La Godivelle, le 8 août 2016
© SMPNRVA (NG)

Objectif charte (disposition)

2.2.1.1 Favoriser et mettre en cohérence les politiques de l'eau à l'échelle du territoire et des enjeux de la ressource

Projet de rattachement

Appui aux politiques locales de l'eau

Localisation ou portée

Bassin versant Adour Garonne



Partenaire(s) technique(s)

AEAG, CD15, CD63, CRARA, EPIDOR, SIVOM Haute Dordogne, FDAAPPMA 15, FDAAPPMA 63...

Financier(s)

AEAG, CRARA, CD63, CD15, Europe, SMPNRVA

Contact technique

Guimard Nadège
04.73.65.64.28
nguimard@parcdesvolcans.fr

ÉTUDES / ACQUISITION DE CONNAISSANCES SUR LES LACS DU PNRVA POUR PROPOSER DES MESURES DE GESTION ADAPTÉE NOTAMMENT À L'ÉCHELLE DES BASSINS VERSANTS

Le territoire du Parc des Volcans d'Auvergne a une forte responsabilité concernant les lacs naturels. Qu'ils soient d'origine volcanique ou glaciaire, le niveau de connaissance est variable suivant les sites. L'amélioration de la connaissance des lacs constitue une base indispensable pour proposer des mesures de gestion adaptée, notamment à l'échelle du bassin versant.

Cette action consiste en la réalisation d'études portant sur l'amélioration de la connaissance de l'alimentation des lacs pour une gestion à une échelle adaptée et l'évaluation de la qualité des lacs.

Réalisations et résultats 2016

Etude du lac d'en Haut.

> Un bilan sur l'hydrogéologie du Lac-d'en-Haut a été réalisé en 2016 afin d'affiner les connaissances sur le bassin d'alimentation de ce lac exceptionnel, réserve d'eau potable et lac de référence pour le bassin Adour Garonne. Il s'agit de mieux comprendre son fonctionnement hydrogéologique pour anticiper l'impact d'éventuelles pratiques.

> Une visite terrain a été organisée en août 2016 dans le cadre de la mission du prestataire INSELBERG, afin que plusieurs experts (géologues, géomorphologues, pédologues) échangent sur les différentes hypothèses.

Gour de Tazenat.

Le Gour de Tazenat a connu pendant l'été 2016 une importante efflorescence de cyanobactéries potentiellement toxiques, ce qui a compromis la saison touristique. L'impressionnante couleur rouge du lac observée pendant l'été est liée à la cyanobactérie *Planktothrix rubescens*, caractérisée par un pigment rouge (lui donnant le surnom de « Sang des bourguignons »).

> Suite à l'arrêté d'interdiction de baignade le 19 juillet 2016, le SMPNRVA a organisé le 29 juillet une réunion sur site avec l'ensemble des acteurs locaux et services concernés, ce afin de faire le point sur cet épisode exceptionnel et les causes potentielles.

> Lors d'une seconde réunion organisée le 8 septembre, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes a demandé la révision du profil de baignade et le comité a acté la réalisation d'études complémentaires pour comprendre le phénomène.

> En parallèle, le SMPNRVA assure un appui technique auprès de la communauté de communes pour la rédaction du plan de gestion du lac. Certaines actions pourraient s'inscrire dans le cadre du projet de contrat territorial des ruisseaux de Limagne porté par le Syndicat des affluents de la Morge. Le SMPNRVA continue également d'intervenir ponctuellement en termes de surveillance ou de travaux de restauration, en complément de la communauté de communes.

Lac Servières : poursuite de la surveillance estivale.



Efflorescence de cyanobactéries au Gour de Tazenat durant juillet 2016 © SMPNRVA (NG)

Objectif charte (disposition)

2.2.1.2 Mettre en place une gestion durable des lacs naturels remarquables du territoire

Projet de rattachement

Contribution à l'amélioration de la qualité des lacs remarquables du territoire non gérés dans le cadre de contrats territoriaux

Localisation ou portée

La Godivelle, Charbonnières-les-Vieilles, Manzat communauté



Partenaire(s) technique(s)

AELB, AEAG, ARS Auvergne-Rhône-Alpes, CD63, CPIE63, CRARA, DDT63, ONEMA, FDAAPPMA 63, Université Blaise Pascal, Manzat Communauté...

Financier(s)

AELB, AEAG, SMPNRVA

Contact technique

Guimard Nadège
04.73.65.64.28
nguimard@parcdesvolcans.fr

PRÉPARATION D'UNE OPÉRATION TERRITORIALE EN FAVEUR DES MILIEUX AQUATIQUES DU BASSIN VERSANT TARENTAINE / CHAUVET / CRÉGUT / LASTIOULLES

Depuis 2014, le SMPNRVA porte la phase d'élaboration du contrat « Tarentaine / Chauvet / Crégut / Lastioules », territoire prioritaire du SDAGE Adour-Garonne.

Début 2016, l'agence de l'eau Adour Garonne a proposé la fusion de ce projet avec celui du Programme pluriannuel de gestion des sources de la Dordogne élaboré par le SIVOM de la Haute Dordogne et Sancy Artense communauté. Les enjeux et calendriers coïncidant, cela a permis la création du Contrat territorial « Sources de la Dordogne Sancy Artense » sur un territoire d'action cohérent de 647 km².

Réalisations et résultats 2016

L'année 2016 a été consacrée à :

- > la fusion des deux diagnostics de territoire
- > l'élaboration concertée du programme d'actions du futur contrat territorial « sources de la Dordogne Sancy Artense,
- > la recherche des maîtres d'ouvrage, notamment du nouveau contrat
- > le calage des plans de financement
- > la validation du contrat territorial par les partenaires techniques et financiers
- > le montage du PAEC Artense.

Le plan d'actions prévu est **ambitieux** (18 millions d'euros d'actions sur les 5 ans, financés à 68%), **multithématique** (assainissement, agro-environnement, forêt, eau potable, continuité écologique, gestion des lacs, zones humides, espèces, communication...) et **multipartenarial** avec 34 signataires.

La question du choix des maîtrises d'ouvrage, notamment pour l'animation générale, a été complexe en 2016 dans un contexte de fusion des EPCI et de réflexion sur la nouvelle compétence GEMAPI (Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) à intégrer au 1^{er} janvier 2018.

Le comité de pilotage a finalement désigné le SMPNRVA comme porteur du projet de contrat « Sources de la Dordogne Sancy Artense » jusqu'à mi 2018. Cette maîtrise d'ouvrage transitoire a notamment pour objectif d'accompagner les collectivités du territoire à s'organiser dans le cadre de la nouvelle compétence GEMAPI. Dans ce cadre, le SMPNRVA portera en 2017 une étude gouvernance GEMAPI.

Au total, **le temps d'animation consacré au projet a été beaucoup plus important que prévu** compte tenu de la fusion des deux territoires et de la concertation nécessaire (107,7 jours réalisés contre 70 jours prévus).

Les nombreuses réunions techniques et financières ont permis de préparer les deux comités de pilotage encadrant la progression de la démarche.



Abreuvement dans le ruisseau du Gabacut © SMPNRVA (EM)

Objectif charte (disposition)

2.2.1.2 Mettre en place une gestion durable des lacs naturels remarquables du territoire

Projet de rattachement

Mise en place d'une opération territoriale en faveur des milieux aquatiques sur le bassin Tarentaine/Chauvet/Crégut/Lasti

Localisation ou portée

Cctés Dôme
Sancy Artense,
Massif du Sancy,
Pays Gentiane,
Sumène
Artense, Hautes
Terres, SIVOM
Haute
Dordogne,
Bassin Adour
Garonne



Partenaire(s) technique(s)

CCté Sancy Artense, CCté Cézallier, CCté Massif du Sancy, AEAG

Financier(s)

AEAG, CD63, CD15, FDAAPPMA15, et 63, AFB, DREAL, DDT15, DDT63, EPIDOR, CENA, CA63, CA15, SIVOM Haute Dordogne, Sancy Artense communauté...

Contact technique

Mardiné Elodie
04.73.65.64.00
emardine@parcdesvolcans.fr

ANIMATION, SUIVI ET ÉVALUATION DU CONTRAT TERRITORIAL DES LACS DU BASSIN VERSANT DE LA COUZE PAVIN

Le SMPNRVA assure l'animation du contrat territorial des lacs de la tête de bassin de la couze Pavin 2012-2017.

Visant la restauration de la qualité du lac Pavin et la préservation des lacs de Bourdouze, Montcineyre et Bordes, ce contrat permet d'inciter et d'accompagner les différents maîtres d'ouvrage dans la mise en oeuvre d'actions pour :

- > réduire les pollutions diffuses et ponctuelles
- > restaurer/préserver des milieux aquatiques
- > assurer la cohérence des autres démarches menées sur le territoire du contrat (Espace Naturel Sensible, Natura 2000...).

Réalisations et résultats 2016

Bilan des actions menées en 2016 :

- > **études** : 2016 est la dernière année de l'étude consacrée au Lac Pavin, à savoir un suivi de la qualité physico-chimique du lac et de l'omble chevalier en tant qu'espèce bio-indicatrice (Etude Athos Environnement et FDAAPPMA du Puy-de-Dôme)
- > suivi des **échanges fonciers** autour du Lac Pavin (avec la SAFER Auvergne) : rétrocession de 16 ha du bassin du Lac Pavin à la commune de Besse-et-Saint-Anastaise avec un bail environnemental
- > **animation agro-environnementale** pour accompagner les exploitants agricoles dans leurs pratiques et leurs projets (pratiques de fertilisation, mesures agro-environnementales),
- > accompagnement du SIVOM d'Issoire pour la **préservation du captage de Montcineyre** en lien avec les pratiques forestières et l'ARS Auvergne
- > réalisation de **travaux de restauration ou de préservation de milieux sensibles** :
 - . mise en défens de zones humides dans l'estive des Listes
 - . installation d'abreuvoirs, de gués et de mise en défens des ruisseaux d'Escoufort et de la Gazelle
 - . mise en défens des berges sensibles du Lac de Bourdouze
- > **communication** : réalisation d'une exposition itinérante de 10 panneaux (SCOP OXALIS et AUTHENTIC) et d'un reportage vidéo (BASALTE IMAGE) sur le contrat territorial
- > rédaction du **bilan à mi-parcours** du contrat territorial et consultation pour la réalisation de l'étude bilan du contrat territorial
- > **lien avec d'autres outils** (ENS, Natura 2000, contrat territorial couze Pavin PAEC Lacs et tourbières du Cézallier).



Abreuvoir en descente empierrée
© SMPNRVA (EM)

Objectif charte (disposition)

2.2.1.2 Mettre en place une gestion durable des lacs naturels remarquables du territoire

Projet de rattachement

Mise en oeuvre du Contrat territorial des lacs de la tête du bassin versant de la couze Pavin

Localisation ou portée

BV Couze Pavin, Cézallier AELB (Besse-et-Saint-Anastaise, Compains)



Partenaire(s) technique(s)

AELB, CD63, CRARA, SIAV couze Pavin, FDAAPPMA 63, ONF Centre Ouest-Auvergne-Limousin, DDT63, ONEMA, SIVOM d'Issoire, SAFER, ARS Auvergne-Rhône-Alpes, CRPF, Université Blaise Pascal...

Financier(s)

AELB, CRARA, CD 63, SMPNRVA

Contact technique

Guimard Nadège
04.73.65.64.28
nguimard@parcdesvolcans.fr

SENSIBILISATION DES ACTEURS AUX ENJEUX ÉNERGIE-CLIMAT

La sensibilisation des élus, techniciens et acteurs économiques du territoire est un élément essentiel du plan d'actions Énergie 2011>2015 du Syndicat mixte du Parc. Afin que ces publics puissent jouer pleinement un rôle d'exemple au niveau local sur le sujet de l'énergie, une meilleure appropriation des enjeux, des données techniques, juridiques et financières est nécessaire.

Les journées techniques organisées par le Syndicat mixte du Parc sont basées sur deux concepts : favoriser les échanges d'expériences via des visites de terrain et des témoignages d'acteurs, développer l'acquisition de connaissances précises avec l'intervention d'experts.

Réalisations et résultats 2016

En 2016, 3 Journées techniques Énergie ont été organisées :

> le 15 septembre 2016 (Cantal) – « **Le granulés bois un combustible local ? Toutes vos questions sur la fabrication, l'utilisation et l'approvisionnement** ».

Pour améliorer la performance énergétique, la valorisation du bois comme source d'énergie est souvent possible pour les structures privées ou publiques. C'est une façon de produire de façon renouvelable de la chaleur, d'exploiter des matières locales, de limiter les émissions de gaz à effet de serre et de mieux maîtriser le coût des dépenses énergétiques.

Visite de la chaufferie de Coltines, témoignage du délégué régional de Propellet, partenariat BE15.

> le 5 octobre 2016 (Puy de Dôme) – « **L'eau dans ma maison : comment mieux l'utiliser et moins consommer ?** »

Consommer moins d'eau, récupérer et donner une seconde vie aux eaux grises et pluviales. Combien peut-on économiser de litres d'eau dans une maison ? Quelles sont les techniques utilisables : récupérateurs, mousseurs, toilettes sèches...et comment les mettre en œuvre chez soi ?

Visite d'une maison à Aydat, témoignages du PDG d'Ecotrône, du SMVVA, d'une propriétaire d'un éco-gîte, organisation en partenariat avec AQUAVEYRE dans le cadre de la semaine nationale de l'énergie.

> le 8 novembre 2016 (Puy-de-Dôme) – « **La qualité de l'air intérieure** »

Les polluants rencontrés, la réglementation en vigueur en fonction de la nature des lieux, retour sur les campagnes de mesure (CO² et radon), présentation de solutions techniques pour assurer la qualité de l'air intérieur, retour d'expérience du CPIE sur la sensibilisation d'écoles, intervention technique de l'ADUHME et BE15



Journée technique Énergie du 15 septembre 2016 sur l'usage des granulés bois © SMPNRVA (VD)

Objectif charte (disposition)

2.2.2.1 Économiser l'énergie en priorité

Projet de rattachement

Sensibilisation des territoires à une gestion durable de leurs équipements et espaces publics

Localisation ou portée

PNRVA



Partenaire(s) technique(s)

Aduhme, Bois-énergie 15, AQUAVEYRE, ADIL, ADEME, SMVVA

Financier(s)

SMPNRVA

Contact technique

Delage Virginie
04.73.65.64.19
vdelage@parcdesvolcans.fr

CANDIDATURE DU PARC À L'APPEL À PROJETS NATIONAL TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE (TEPCV)

Depuis fin 2014, le SMPNRVA est engagé dans la candidature à l'appel à projets TEPCV (Territoires à énergie positive pour la croissance verte) lancé par le Ministère de l'environnement de l'énergie et de la mer (MEEM).

Retenu dans le cadre de cet appel à projets, le SMPNRVA a obtenu une première enveloppe de 500 000 euros destinée à financer des projets locaux en faveur de la transition énergétique.

L'intégralité de cette enveloppe est donc destinée aux communes et EPCI du territoire.

Réalisations et résultats 2016

Dans le cadre de l'appel à projets national TEPCV lancé par le Ministère de l'environnement de l'énergie et de la mer en 2014, une première candidature a été déposée par le SMPNRVA en décembre 2014, sous l'impulsion de ses partenaires locaux (Ademe, DREAL, DDT). Le Parc ayant été désigné « territoire en devenir » en 2015, sa candidature a été modifiée à plusieurs reprises afin de répondre exactement aux critères de l'appel à projets.

La version finale de la candidature s'appuie sur des **projets ciblés de rénovation énergétique des bâtiments publics participant à une dynamique de revitalisation des centres-bourg ruraux**. La sélection des projets s'est appuyée sur les critères suivants :

- > état d'avancement
- > niveau d'ambition et d'exemplarité
- > dimension supra-communale des projets
- > dimension multi-partenaire.

La convention d'appui financier TEPCV (pour un **montant total de 500 000 euros**) a été signée par le président du SMPNRVA et les 8 collectivités bénéficiaires, le 11 octobre 2016 au Ministère, en présence de Ségolène ROYAL.

Liste des collectivités bénéficiaires :

- > communauté de communes du Massif du Sancy
- > commune de Sayat
- > commune de Valuégols
- > commune de Rochefort-Montagne
- > commune de Compains
- > commune d'Anzat-le-Luguet
- > commune du Claux
- > commune de Saint-Genès-Champanelle.

Parallèlement à cette candidature, le SMPNRVA s'est engagé, à travers l'utilisation de l'outil Climat Pratic développé par l'Ademe, dans la **définition d'une nouvelle stratégie énergie** (objectifs, actions, moyens...). Les conclusions de cette réflexion ont été présentées aux élus du SMPNRVA en mai 2016.



Signature de la convention TEPCV au MEEM le 11 octobre 2016
© SMPNRVA (RG)

Objectif charte (disposition)

2.2.2.1 Économiser l'énergie en priorité

Projet de rattachement

Sensibilisation des territoires à une gestion durable de leurs équipements et espaces publics

Localisation ou portée

PNRVA



Partenaire(s) technique(s)

Ademe, Aduhme, Bois-énergie 15, DDT 15 et 63, DREAL

Financier(s)

MEEM, SMPNRVA

Contact technique

Delage Virginie
04.73.65.64.19
vdelage@parcdesvolcans.fr

RÉFLEXION SUR LES DISPOSITIONS PERTINENTES DE LA CHARTE À INTÉGRER DANS LES SCOT (LOI ALUR)

La loi ALUR du 24 mars 2014 a modifié les liens de compatibilité entre les Chartes de PNR et les documents d'urbanisme. Cette loi donne aux SCOT la dimension « d'outils intégrateurs ».

Les Documents d'orientations et d'objectifs - pièces des SCOT opposables aux documents d'urbanisme de rang inférieur - doivent en effet désormais « *transposer les dispositions pertinentes des Chartes de Parcs naturels régionaux et leurs délimitations cartographiques à une échelle appropriée, afin de permettre leur déclinaison dans les Plans locaux d'urbanisme ou les documents en tenant lieu et les Cartes communales* ».

Réalisations et résultats 2016

Dans le contexte actuel de révisions et d'élaborations de SCOT sur le territoire du Parc, il importait de mener une réflexion sur l'identification des dispositions dites pertinentes de la Charte et du Plan Parc à intégrer dans les SCOT, et de porter à la connaissance des collectivités ces informations.

Le travail mené dans ce cadre en 2016 a consisté en :

- > l'identification des 23 dispositions pertinentes de la Charte 2013>2025 à intégrer dans les SCOT
- > la validation des dispositions pertinentes par le Bureau du Syndicat mixte le 30 septembre 2016
- > la réalisation du **Regard du Parc** : intégrer les dispositions pertinentes de la Charte 2013>2025 dans les SCOT. Ce document porte à la connaissance des collectivités, les 23 dispositions pertinentes de la Charte 2013>2025 à intégrer dans un SCOT, afin d'assurer :
 - . la compatibilité Charte/SCOT
 - . la bonne déclinaison des dispositions dans les documents d'urbanisme de rang inférieur et les opérations d'aménagement
- > la **Diffusion du Regard du Parc** (en octobre 2016) aux territoires en cours de révision ou d'élaboration d'un SCOT :
 - . SCOT Haut Cantal Dordogne
 - . SCOT Pays d'Issoire Val d'Allier Sud
 - . SCOT du bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie
 - . SCOT Est Cantal (SYTEC).



Collandres, commune du SCOT Haut Cantal Dordogne
© SMPNRVA (LM)

Objectif charte (disposition)

2.3.1.3 Développer le porter à connaissance en amont des projets pour préciser les enjeux patrimoniaux du PNRVA

Projet de rattachement

Stimulation et appui des collectivités en matière d'urbanisme de planification

Localisation ou portée

PNRVA



Partenaire(s) technique(s)

DDT 15 et 63

Financier(s)

SMPNRVA

Contact technique

Papin Jérémy
04.73.65.64.36
jpapin@parcdesvolcans.fr

ACTUALISATION ET VALORISATION DE L'INVENTAIRE DU PETIT PATRIMOINE BÂTI NON PROTÉGÉ

Un premier inventaire du petit patrimoine bâti (croix, fours, lavoirs, fontaines...) avait été réalisé par le Syndicat mixte du Parc entre 1990 et 1995. Depuis 2013, une démarche vise à actualiser, compléter et numériser l'ensemble des données inventoriées. En 2013, le travail a porté sur 46 communes (Puy-de-Dôme), en 2015 sur 44 communes (Puy-de-Dôme et Cantal), pour un total de 4000 objets répertoriés.

En 2016, près de 1300 objets ont été recensés sur 35 communes du Cantal.

Réalisations et résultats 2016

La connaissance et la préservation du patrimoine vernaculaire contribuent à l'amélioration du cadre de vie, à la mise en lumière de l'histoire des lieux et des paysages et participent au développement du territoire.

Lancé en 2013, l'inventaire du petit patrimoine bâti poursuit plusieurs objectifs : constituer une base de données numérisée et transmettre les données aux acteurs locaux afin de stimuler les projets de valorisation et de restauration.

Réalisé d'avril à septembre par une personne en Service civique diplômée de l'IADT et de l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Versailles, **l'inventaire mené en 2016 a permis de recenser près de 1300 objets sur 35 communes du Parc situées dans le département du Cantal** (partie est et sud du massif cantalien).

Ces données seront par la suite valorisées à travers des actions culturelles, pédagogiques, techniques, et sont d'ores et déjà disponibles sur demande.



Travail à ferrer situé dans le hameau de Bénech à Mandailles-Saint-Julien © SMPNRVA (AM)

Objectif charte (disposition)

3.4.2.2 Maintenir et diversifier l'usage de la pierre volcanique dans l'architecture locale

Projet de rattachement

Suivi et sensibilisation des collectivités aux enjeux du patrimoine vernaculaire

Localisation ou portée

35 communes du PNRVA (Cantal)



Partenaire(s) technique(s)

CAUE 15 et 63, STAP 15 et 63, DRAC

Financier(s)

SMPNRVA

Contact technique

Papin Jérémie
04.73.65.64.36
jpapin@parcdesvolcans.fr

ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS D'URBANISME DE PLANIFICATION

Conformément aux Codes de l'urbanisme et de l'environnement, les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec la Charte du Parc.

Afin de faciliter la traduction de ses orientations à l'échelle locale, le SMPNRVA assure le suivi (Personne publique associée) et accompagne l'élaboration / la révision des SCOT, PLUi, PLU, Cartes communales et intervient dans le cadre de l'élaboration des PLH et AVAP. Il intervient notamment en amont des projets : rédaction et présentation du Regard du Parc (porter à connaissance), aide à la rédaction des cahiers des charges et des phases de consultation, participation aux COPIL, sensibilisation et expertise dans les domaines traités par la charte, avis.

Réalisations et résultats 2016

> **Accompagnement et suivi de 18 documents d'urbanisme (dont trois avec l'ARU) :**

- . PLU de Chanat-la-Mouteyre (ARU)
- . PLU d'Aydat
- . PLU de Rochefort-Montagne (ARU)
- . PLU de La Tour-d'Auvergne
- . PLU groupé de Ceyssat et Mazayes (ARU)
- . PLU de Saint-Ours-les-Roches
- . PLU de Chastreix
- . PLU de Murol
- . PLU de Saint-Nectaire
- . PLU d'Albepierre-Bredons
- . PLU de Pulvérières
- . Carte communale de Cros
- . SCOT du Pays d'Issoire Val d'Allier Sud
- . SCOT Est-Cantal
- . SCOT Haut Cantal Dordogne
- . PLUi Communauté d'agglomération du bassin d'Aurillac (CABA)
- . Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine de Saint-Saturnin (63).

Total : 37 réunions.

> **Le Regard du Parc** est élaboré en amont des projets. Présenté et diffusé aux collectivités s'engageant dans l'élaboration ou la révision d'un document d'urbanisme (SCOT, PLUi, PLU, Carte communale), il porte à la connaissance des élus et des bureaux d'études les dispositions de la Charte du Parc relatives à l'urbanisme, à l'aménagement et au paysage, ainsi que les enjeux spécifiques au territoire : cela a concerné en 2016, les communes de Mazayes, Chastreix, Pulvérières (base), le PLUi de la Communauté de communes Saint-Flour-Margeride, et le PLUi de la CABA.

> **Avis sur les documents d'urbanisme** (conformément aux dispositions de l'article L.123.9 du Code de l'urbanisme, le Syndicat mixte du Parc, en tant que Personne publique associée, est sollicité pour donner son avis sur les documents arrêtés. Dans ce cadre, il vérifie notamment la compatibilité du projet avec les engagements inscrits dans la Charte du Parc) : avis favorables sur les PLU d'Anglards-de-Salers et de Saint-Ours-les-Roches.



Chastreix, présentation sur site du Regard du Parc © SMPNRVA (LM)

Objectif charte (disposition)

2.3.2.1 Prendre en compte transversalement les différents enjeux au sein des projets d'urbanisme

Projet de rattachement

Stimulation et appui des collectivités en matière d'urbanisme de planification

Localisation ou portée

PNRVA



Partenaire(s) technique(s)

CRARA, DREAL Auvergne Rhône-alpes, DDT 15 et 63, STAP 15 et 63, CD 15 et 63, Chambre d'agriculture 15 et 63, CAUE 15 et 63, Aduhme, EPF SMAF

Financier(s)

SMPNRVA

Contact technique

Papin Jérémie
04.73.65.64.36
jpapin@parcdesvolcans.fr

ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS D'URBANISME OPÉRATIONNEL

Le SMPNRVA accompagne la réalisation de projets d'urbanisme opérationnel, principalement dans le cadre de l'Atelier Rural d'Urbanisme (ARU) : écoquartiers, lotissements, opérations de logements, aménagement des centres-bourgs... L'objectif : faciliter la traduction des dispositions de la Charte dans les projets d'urbanisme en proposant un accompagnement en amont :

- > aide à la rédaction des cahiers des charges,
- > appui lors des phases de consultation
- > participation aux Comités de pilotage
- > sensibilisation et expertise en lien avec les thématiques centrales de la Charte (énergie, paysage, patrimoine bâti...).

Réalisations et résultats 2016

En 2016, l'ARU a accompagné plusieurs projets :

- > l'**écoquartier de Menet** : lancement des travaux de la première phase d'aménagement et engagement de la commune dans la démarche de labellisation EcoQuartier
- > l'**éco-bourg de Saint-Genès-Champanelle** : suivi de l'étude, participation aux réunions du Comité de pilotage et aux réunions de concertation
- > **aménagement du centre-bourg de Sayat** : suivi de l'étude pré-opérationnelle. Ce projet vise à :
 - . poursuivre l'aménagement du centre-bourg à travers la réhabilitation de l'îlot des Barrats, dans le cadre d'une réflexion d'ensemble partenariale (CAUE 63, Aduhme, EPF SMAF, Grand Clermont)
 - . permettre l'installation de commerçants (sédentaires ou ambulants) sur le site
 - . aménager une place de village
 - . créer des espaces de stationnement pour faciliter l'accès aux commerces
 - . valoriser les berges du Bédât, accueillir de nouveaux logements.
- > l'étude de programmation pour la **revitalisation du centre-bourg de Volvic** : rédaction du cahier des charges et accompagnement dans le choix des prestataires. Ce projet vise à définir précisément les besoins de la commune en matière de :
 - . construction/réhabilitation de logements et d'accueil de commerces dans le centre-bourg
 - . requalification des espaces publics (notamment autour de l'église et du musée)
 - . d'organisation du stationnement dans le bourg et en limite
 - ...



Volvic : visite de l'îlot Bannière avec les élus de Volvic et les partenaires de l'ARU © SMPNRVA (JP)

Objectif charte (disposition)

2.3.2.3 Adopter des démarches de qualité pour élaborer des documents d'urbanisme maîtrisant le projet dans l'espace et dans le temps

Projet de rattachement

Stimulation et appui des collectivités en matière d'urbanisme opérationnel

Localisation ou portée

PNRVA



Partenaire(s) technique(s)

CRARA, DREAL, DDT 15 et 63, STAP 15 et 63, CD 15 et 63, Chambre d'agriculture 15 et 63, CAUE 15 et 63, Aduhme, EPF SMAF

Financier(s)

SMPNRVA

Contact technique

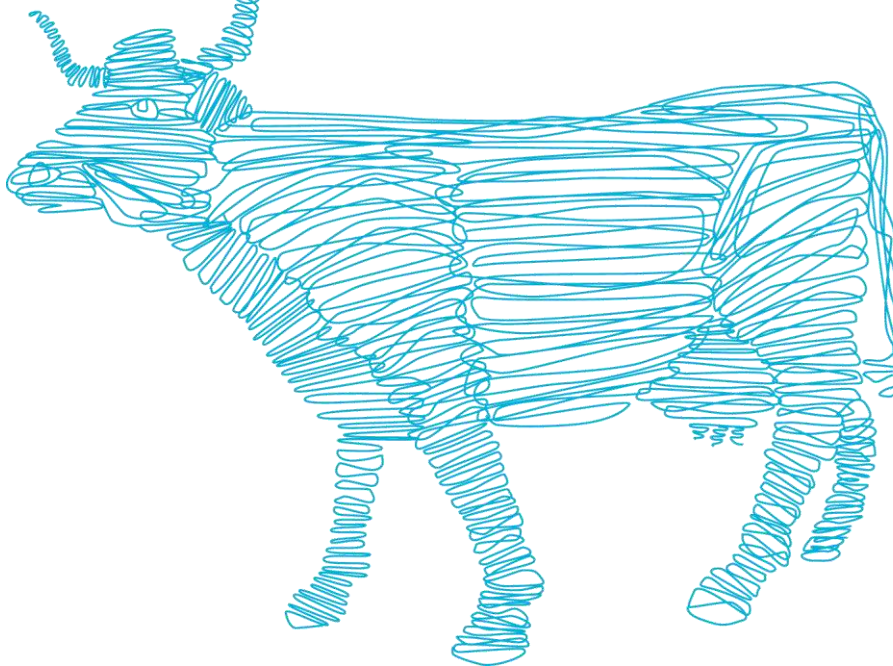
Papin Jérémie
04.73.65.64.36
jpapin@parcdesvolcans.fr

Actions marquantes du SMPNRVA au regard de

|||||

L'ORIENTATION 3 DE LA CHARTE

UNE ECONOMIE ENTRAINEE PAR
DES ACTIVITES PHARES MISANT
SUR LES RESSOURCES DU TERRITOIRE



ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE D'INTERVENTION EN FAVEUR DES ACTIVITÉS ET DES ESPACES PASTORAUX

Le pastoralisme apporte une réponse à de nombreux enjeux du territoire : entretien des espaces ouverts, des espèces inféodées à ces milieux, paysages, identité locale, poids économique...

En 2015, la conjugaison de plusieurs événements (création d'Auvergne Estives, activation de la mesure investissements pastoraux collectifs du FEADER, fusion des régions) a encouragé le SMPNRVA et Auvergne Estives à travailler sur la mise à jour des données sur le pastoralisme afin d'en territorialiser l'accompagnement.

Réalisations et résultats 2016

A partir de 2015, la conjugaison de plusieurs événements a fait naître cette réflexion : création de la Fédération Auvergne Estives, activation de la mesure investissements pastoraux collectifs du FEADER, fusion des régions Auvergne et Rhône-Alpes. Le SMPNRVA et Auvergne Estives ont alors envisagé de **mettre à jour les données sur le pastoralisme sur le Parc afin d'en territorialiser l'accompagnement.**

La méthode d'enquête a été expérimentée en 2016 sur le territoire pilote du massif des Monts Dore dans l'objectif d'être étendue ensuite à l'échelle auvergnate : agriculteurs et élus des 16 communes ont participé ensemble au recueil des données et exprimé leur visions et attentes quant aux surfaces pastorales du massif. Les résultats de l'enquête ont mis en évidence :

> **un domaine pastoral d'envergure** de 10 300 ha dont la surface est restée stable depuis les années 80. Celle-ci accueille chaque année plus de 15 600 animaux en provenance de 285 exploitations.

> **le poids du pastoralisme et ses enjeux dans le massif** : pérennité et promotion des usages collectifs, évolution de la gouvernance des entités pastorales individuelles, cohabitation des usages agricoles et touristiques, maintien de pratiques agricoles pastorales, équipement des estives

> le fait que les estives individuelles des Monts Dore **ne sont pas particulièrement accaparées par des transhumants extérieurs.**

En outre, l'enquête s'est révélée être un puissant moyen d'animation : 63 personnes ressources mobilisées, 80% des réunions avec la présence d'un maire et/ou un adjoint, 140 contacts pris. Les réunions communales ont été un moment propice pour libérer la parole sur le pastoralisme.

Deux documents ont été produits dans le cadre de ce travail :

- > un diagnostic pastoral à l'échelle des Monts Dore qui valorise les données de l'enquête pastorale (avec une synthèse de 4 pages)
- > un bilan méthodologique de la mise en oeuvre de l'enquête pastorale.

A compter de 2017, **le SMPNRVA valorisera les résultats de cette enquête pastorale et déclinera le diagnostic en actions concrètes sur le massif des monts Dore** (Natura 2000, gestion de sites, partenariat Auvergne Estives). Par ailleurs, il demeurera un soutien du pastoralisme sur le territoire et un partenaire de la Fédération Auvergne Estives.



Réunion communale
© SMPNRVA (SB)

Objectif charte (disposition)

3.1.1.2 Préserver et enrichir la qualité environnementale et paysagère du Parc grâce à l'agriculture

Projet de rattachement

Accompagnement et valorisation du pastoralisme

Localisation ou portée

Communes du Massif du Sancy



Partenaire(s) technique(s)

Auvergne Estives, Réseau pastoral Rhône-Alpes

Financier(s)

SMPNRVA, Leader

Contact technique

Cassagnes Andréa
04.73.65.64.16
acassagnes@parcdesvolcans.fr

MISE EN OEUVRE DU CONCOURS AGRICOLE NATIONAL DES PRAIRES FLEURIES SUR LE PNRVA

A la croisée d'enjeux agricoles, environnementaux et paysagers, les prairies permanentes du Parc constituent une richesse patrimoniale entretenue par les agriculteurs. Le SMPNRVA a consacré cette année son Concours Agricole des Prairies Fleuries aux producteurs de Fourme fermière de Rochefort-Montagne. L'objectif était d'échanger avec ces éleveurs autour de l'équilibre agro-écologique des parcelles qu'ils valorisent.

A l'occasion de la remise des prix du Concours, agriculteurs et membres du jury se sont réunis autour d'une dégustation commentée de Fourme fermière de Rochefort-Montagne, en mettant en avant le lien entre l'herbe et le fromage.

Réalisations et résultats 2016

Produite à Laqueuille, Perpezat, Rochefort-Montagne, Saint-Pierre-Roche et Orcival, la Fourme fermière de Rochefort-Montagne présente les caractéristiques d'une production durable : filière maîtrisée par les éleveurs, insertion dans le tissu territorial, mise en avant des prairies naturelles...

La 7ème édition du concours, organisée par le SMPNRVA et l'Association des Producteurs, se voulait être une reconnaissance des qualités de cette production. Le 9 juin 2016, accompagné des éleveurs et composé d'experts (botanique, agronomie, entomologie et apiculture), le jury a évalué les parcelles des 5 exploitations participantes en vue de **distinguer celles qui présentaient le meilleur équilibre entre biodiversité et qualité fourragère**. Le lendemain, la remise des prix a réuni membres du jury, agriculteurs, restaurateurs locaux et élus. La parcelle de la Ferme des Pradoux (GAEC du Puy Loup - Perpezat) a été récompensée par le Président du SMPNRVA. C'est notamment la forte présence de la Flouve odorante, une espèce aromatique, qui a séduit le jury. Un prix spécial a également été remis par Cécile Quinsat, élue de la Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme, à la Ferme des Combes (EARL - Rochefort-Montagne) pour souligner l'intérêt productif de la parcelle et inciter l'exploitant à limiter la fertilisation qui pourrait, à terme, modifier les cortèges au détriment de la biodiversité et de la souplesse d'exploitation. La Sous-préfète d'Issoire, Christine Bonnard, a en outre remis des plaques de concours à l'ensemble des participants.

A ensuite été proposée une **dégustation des Fourmes produites** par les éleveurs participants, avec les commentaires de Franck Battut, Président de l'Association des Producteurs de Fourme fermière de Rochefort-Montagne. Les convives ont apprécié les qualités organoleptiques des fromages, ainsi que les explications de Guy Papon, ancien affineur, et de Bruno Martin, scientifique de l'INRA, spécialiste du lien entre l'herbe et le fromage.

Malgré la richesse de ces échanges, ainsi que la convivialité de l'événement, **cette opération mobilisant beaucoup d'énergie ne sera pas reconduite**. Le SMPNRVA privilégiera désormais l'accompagnement des agriculteurs vers des pratiques qui préservent la biodiversité au travers d'autres démarches Parc : la marque Valeurs Parc, Natura 2000, contrats de Lacs, plans de gestion des sites naturels. La formation « connaître et gérer la flore de vos prairies », proposée jusqu'à présent en continuité du concours, sera proposée aux agriculteurs en devenir, en partenariat avec des établissements d'enseignement.



Les participants au Concours 2016 (agriculteurs, jury et élus)
© SMPNRVA

Objectif charte (disposition)

3.1.1.2 Préserver et enrichir la qualité environnementale et paysagère du Parc grâce à l'agriculture

Projet de rattachement

Accompagnement des agriculteurs pour des pratiques adaptées aux enjeux des prairies permanentes

Localisation ou portée

Laqueuille, Perpezat, Rochefort-Montagne, Saint-Pierre-Roche et Orcival



Partenaire(s) technique(s)

INRA, Chambre d'agriculture 63, Association des producteurs de Fourme Fermière de Rochefort-Montagne, élus et réseaux agricoles locaux

Financier(s)

SMPNRVA

Contact technique

Cassagnes Andréa
04.73.65.64.16
acassagnes@parcdesvolcans.fr

GESTION DE L'ENGAGEMENT DU PNRVA DANS LA CHARTE EUROPÉENNE DU TOURISME DURABLE DANS LES ESPACES PROTÉGÉS

Le SMPNRVA accompagne des projets collectifs et des entreprises qui oeuvrent pour un développement touristique durable :

- > préservant et valorisant les patrimoines du territoire
- > contribuant à la qualité de vie des habitants
- > offrant aux visiteurs une promesse de séjour au coeur d'un espace vivant, au travers d'une découverte "autre" et plus intime.

Réalisations et résultats 2016

En faveur des entreprises touristiques, via la marque " Valeurs Parc naturel régional ", le SMPNRVA recentre son action autour de la qualification des hébergements et des restaurants qui s'engagent dans une gestion environnementale de leur établissement et offrent une prestation mettant en avant les richesses patrimoniales du territoire (conseils de visites, dégustation de produits locaux...).

La marque et les prestations marquées sont présentées sur le site Internet du Parc : <http://www.parcdesvolcans.fr/Marque-Valeurs-Parc>.

Dans un paysage de labels touristiques toujours plus fournis, un rapprochement est également en cours pour mutualiser les éléments d'évaluation avec Nattitude, portée par le Comité régional de Développement Touristique d'Auvergne.

Par ailleurs, le SMPNRVA a lancé en 2016 une étude pour la définition d'une stratégie de communication touristique. Les différentes enquêtes clientèles enquêtes et analyses menées dans ce cadre indiquent que :

- > son environnement naturel, dont le volcanisme, est le premier motif d'incitation au séjour en Auvergne
- > le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne bénéficie d'une bonne notoriété et d'un « capital sympathie », il constitue ainsi un « plus » dans le choix de la destination
- > si l'image Parc est souvent présente et mise en avant dans les publications des offres touristiques sur Internet, elle est le plus souvent réduite au « volcan-cratère ».

Cette étude, qui se poursuit sur 2017, a pour objectif de fournir au SMPNRVA des éléments lui permettant (ainsi qu'à ses partenaires touristiques) de mieux communiquer sur ce qui vaut à ce territoire un classement en Parc naturel régional, à savoir sous la forme d'un :

- > kit de communication composé de textes et de photos
- > plan de communication touristique pour le SMPNRVA sur 3 ans.



Trail hivernal du Sancy © XTTR63

Objectif charte (disposition)

3.2.1.1 Inscrire les professionnels dans une démarche de tourisme durable

Projet de rattachement

Gestion de la procédure d'adhésion à la Charte Européenne du Tourisme Durable dans les espaces protégés et des

Localisation ou portée

PNRVA



Partenaire(s) technique(s)

CD 15, CRARA, CD 63, DREAL Auvergne, Europe (gestion LEADER), CRDTA, Cantal destination - prestataires et associations, offices de tourisme, EPCI et autre collectivités du territoire, CCI 15 et 63

Financier(s)

SMPNRVA, Leader Volcans (étude stratégie communication touristique)

Contact technique

Alcaïde Eve
04.71.20.22.10
ecalcaide@parcdesvolcans.fr

MISE EN AVANT DE PRODUITS, SAVOIR FAIRE LOCAUX, SPÉCIFICITÉS PATRIMONIALES ET D'OFFRES DE RANDONNÉES DANS LES BOUTIQUES DU PARC

Les espaces « Boutique » du SMPNRVA proposent des produits s'inscrivant dans une démarche de valorisation et de sensibilisation du patrimoine local, de soutien de filières artisanales et d'éducation au territoire.

Une offre de qualité et diversifiée entraîne une dynamique de fidélisation.

Réalisations et résultats 2016

Produit du terroir et artisanal : on note un engouement particulier pour les produits du terroir fabriqués de manière artisanale. Cela s'est confirmé à la Maison du Parc avec le succès des ventes de glaces et sorbets fabriqués artisanalement à La Tour d'Auvergne à partir d'ingrédients de producteurs locaux. Il en est de même pour les produits bénéficiant de la « Marque Parc » : gentiane, pâtisseries traditionnelles, miel et viande de race Salers.

Créations artisanales : une nouvelle gamme d'objets en lave émaillée de créatrices locales est proposée à la vente.

Livres jeunesse : le SMPNRVA poursuit sa démarche de sensibilisation en faisant figurer dans « l'espace enfants » des livres et jeux d'éveil permettant de renforcer la connaissance du jeune public sur leur environnement local.

Cartes et guides de randonnée et ouvrages naturalistes : ces supports couvrant l'ensemble du territoire du Parc font l'objet d'un réassort régulier pour répondre aux demandes récurrentes des visiteurs.

Editions du SMPNRVA :

> réalisation d'une nouvelle collection de posters 40 x 80 cm représentant les 5 régions naturelles du Parc : Monts Dômes, Monts Dore, Artense, Cézallier et Monts du Cantal. L'angle de prise de vue est volontairement différent de ce que l'on peut voir habituellement afin d'offrir une autre vision de ce territoire d'exception classé « Parc naturel régional ».

> édition de la carte et du livret « Volcanologie de la Chaîne des Puys » qui rencontre un succès tant auprès du public que des spécialistes. (1^{ière} édition 1974, 5^e édition 2009). Une réflexion est menée pour la 6^e édition avec l'implication de l'Equipe Associée de Volcanologie de l'Université de Clermont-Ferrand II (EAVUC) auteur de ce projet.

Catégorie Beaux livres : dans le cadre de la valorisation des patrimoines naturels du territoire un nouvel ouvrage est en vente : « l'Artense, le dernier royaume d'Auvergne ». Belles photographies d'Antony Porte, garde nature du Parc – Ed. Revoir

Le chiffre d'affaires de la boutique 2016 est de 46 700 euros.
Pourcentage des ventes par catégories : produits du terroir 45 %, artisanat 15 %, guides & cartes de randonnée 20%, librairie - cartes postales 12 %, jeux éducatifs 8 %.



Espace Boutique à la Maison du Pays de Murat Sud-Auvergne et du Parc © SMPNRVA

Objectif charte (disposition)

3.2.1.3 Adapter le contenu de la promotion touristique, maîtriser la signalétique des produits et des offres

Projet de rattachement

Gestion de la Boutique du Parc

Localisation ou portée

Aydat et Murat (Maisons du Parc), Chastreix, La Godivelle, Chambon-sur-Lac (Maisons des réserves naturelles nationales)



Partenaire(s) technique(s)

prestataires locaux, bénéficiaires de la Marque Parc, OT du Pays de Murat

Financier(s)

SMPNRVA

Contact technique

Faure Chantal
04.73.65.64.13
cfaure@parcdesvolcans.fr

ACCOMPAGNEMENT DE COMMUNES À LA CRÉATION / REPRISE D'ARRÊTÉS MUNICIPAUX RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION DE VÉHICULES MOTORISÉS DE LOISIRS

Environ la moitié des 150 communes du Parc a pris un arrêté municipal réglementant la pratique de loisirs motorisés selon la fragilité des milieux concernés et leur contexte. A leur demande ou sur des secteurs prédéfinis, le SMPNRVA les accompagne dans la destination de leurs chemins ruraux : il réalise un diagnostic concerté des usages et des pratiques locales de loisirs de pleine nature (dont les sports motorisés), évalue leurs impacts sur les sites naturels sensibles et les conseille sur les mesures à prendre. Menée en concertation avec les acteurs locaux, la démarche a pour objectif de préserver le cadre de vie et un patrimoine naturel sensible, mais également de prévenir les pratiques les moins respectueuses sur cet environnement fragile.

Réalisations et résultats 2016

Elaborée en concertation avec les élus des 10 communes concernées par le territoire des gorges de la Rhue - l'un des secteurs prioritaires visés par la charte du Parc (p 152) -, **la démarche associe également les services de l'Etat et la sous-préfecture de Mauriac**, moteurs de la dynamique.

Un test a été mené en 2016 sur les communes de Champs-sur-Tarentaine, Saint-Etienne et Riom-ès-Montagnes, à la suite de la rencontre de chaque maire et de l'organisation d'ateliers avec des élus locaux, randonneurs, pratiquants de sports motorisés de loisirs, guides équestres, chasseurs, pêcheurs, forestiers, riverains... pour leur soumettre le projet et la méthode de réalisation d'un diagnostic partagé de l'état des chemins et des usages des voies publiques.

Dans un premier temps, **un atelier technique réuni le 8 mars à Champs-sur-Tarentaine a permis de lister les critères à retenir** et d'établir une fiche pratique de relevé de terrain. Celle-ci a ensuite été utilisée sur divers chemins en mars et avril 2016 pendant 8 journées de terrain, en associant à chaque séance à minima un élu local et des usagers (motards, randonneurs...).

Ayant bénéficié de l'appui d'une classe de BTS GPN du Lycée agricole de Neuvic en projet tutoré (5 étudiants pendant 20 journées sur le projet), **ce travail a été restitué en mairie de Champs-sur-Tarentaine le 26 avril 2016**.

Pour finaliser le diagnostic, la méthode sera adaptée aux remarques collectées et conditions locales.

Certaines communes ou communautés de communes intéressées par la démarche souhaitent **élargir le processus à l'ensemble de leur territoire** afin d'assurer une cohérence territoriale envers les divers usagers, en 2017. La réglementation découlera de ces diagnostics et de la capacité des acteurs à prendre en charge localement ces activités, selon un plan d'actions discuté, concerté et partagé, permettant de préserver les sols, la faune et la flore des secteurs sensibles des Gorges de Rhue, reconnus sur le plan national voir au-delà.



Réunion de restitution du diagnostic test des chemins à Champs-sur-Tarentaine
© SMPNRVA (PB)

Objectif charte (disposition)

3.2.2 Développer les pratiques éco-responsables au sein des activités de pleine nature et maîtriser les conditions de circulation des véhicules motorisés de loisirs

Projet de rattachement

Appui à la réglementation de la circulation motorisée de loisirs et à sa compréhension

Localisation ou portée

Communes et Ctés Sumène-Artense, Pays Gentianes, Cézallier



Partenaire(s) technique(s)

Sous-Préfecture de Mauriac, DDT15, Gendarmerie, ONCFS, ONF..., Communes des Gorges de la Rhue, Acteurs locaux, usagers des chemins, clubs et associations de pratiquants de loisirs motorisés, classe de BTS GPN Lycée agricole

Financier(s)

SMPNRVA

Contact technique

Boichut Philippe
04.73.65.64.08
pboichut@parcdesvolcans.fr

ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS EN FAVEUR DES ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE

Conformément aux objectifs de la charte 2013>2025 du Parc, le SMPNRVA oeuvre pour le développement d'une découverte itinérante du territoire et de la mobilité douce touristique, mais aussi pour conforter les loisirs de pleine nature respectueux des ressources locales.

Ainsi, il s'agit d'offrir aux visiteurs du territoire une alternative de découverte, au rythme du vélo, de la marche, du pas des chevaux, une découverte intime pour un tourisme autrement !

Réalisations et résultats 2016

Les services du SMPNRVA ont :

> **poursuivi la collaboration engagée autour des projets de Stations régionales de pleine nature « volcan Nouveau Monde », sur le Pays de Murat et le Grand Site du Puy Mary, et « Pays de Saint-Flour ».**

Cette dynamique de projets initiée par la politique régionale et le projet de développement du site de Prat de Bouc lancé en avril 2015 ont conduit les porteurs des deux « stations pleine nature » Cantal à enclencher une collaboration étroite pour faire acte de candidature à l'appel à projets « Pôle de pleine nature », lancé par le GIP Massif Central, en 2016, avec le soutien technique et politique du SMPNRVA. Cette candidature, source de synergies et de cohérence, entend positionner le Cantal comme une destination touristique pleine nature majeure à l'échelle du Massif Central et ainsi apporter un effet levier au développement touristique et local.

> **suivi de la préparation de la candidature portée par la communauté de communes du Massif du Sancy à ce même appel à projet « Pole de Pleine nature » Massif Central, ainsi qu'à l'étude de valorisation de l'offre sentiers de randonnée sur le massif.**

> été associés par le Département du Cantal au projet de **mise en valeur touristique de ses Espaces Naturels Sensibles**. Constitué de 14 sites, dont 7 sur le territoire du Parc, ce réseau a l'ambition de proposer une offre de découverte au cœur des plus beaux espaces naturels du Cantal, tout en apportant aux visiteurs une information pédagogique sur le fonctionnement de ces écosystèmes.

> contribué à la **revalorisation de 2 itinéraires emblématiques**, dans le cadre de la politique Massif Central en faveur des Grandes Itinérances, avec le réseau IPAMAC :

- . la Grande Traversée du Massif Central à VTT, dans le cadre d'une ambition plus large qui vise à relier le Morvan à la mer en passant par les volcans, le tout accessible en Vélo à Assistance Electrique (VAE)
- . la Via Arverna, voie Jacquaire de Clermont Ferrand à Cahors. Ce dossier est piloté par le Département du Cantal.

> participé à la **finalisation de l'itinérance Bredons-Conques**, voie clunisienne et nouveau GR 465 qui sera praticable dès 2017.



VTT Valu-7978 © Hervé Vidal

Objectif charte (disposition)

3.2.2 Développer les pratiques éco-responsables au sein des activités de pleine nature et maîtriser les conditions de circulation des véhicules motorisés de loisirs

Projet de rattachement

Implication des collectivités territoriales dans l'éco-tourisme, notamment à travers la mise en oeuvre de la Charte Européenne

Localisation ou portée

CCté Murat,
Syndicat mixte
du Puy Mary
Grand site



Partenaire(s) technique(s)

Communautés de communes et offices de tourisme du Pays de Murat et du Pays de Saint-Flour, Syndicat mixte du Puy Mary Grand site, CD 15

Financier(s)

SMPNRVA

Contact technique

Alcaïde Eve
04.71.20.22.10
ealcaide@parcdesvolcans.fr

ACCOMPAGNEMENT D'ORGANISATEURS D'ÉVÉNEMENTIELS SPORTIFS ÉCO-RESPONSABLES "PARTENAIRES DU PARC"

Le territoire Parc est très apprécié par les organisateurs de manifestations sportives de pleine nature. Celles-ci contribuent à l'animation locale et à la visibilité de la destination touristique « Volcans d'Auvergne ». C'est pourquoi le SMPNRVA accompagne des manifestations sportives de pleine nature non motorisées, vers une organisation écoresponsable : bénéficiant alors de la mention « Manifestation partenaire du Parc », ces événementiels s'engagent à réduire leur impact, tout en contribuant à l'image positive du territoire (réduction et tri des emballages, promotion du covoiturage et navettes collectives, mise en avant de produits et savoir-faire locaux, valorisation du travail des bénévoles, accès aux épreuves par un maximum de publics).

Réalisations et résultats 2016

En 2016, 7 événementiels sportifs de pleine nature ont été engagés dans la démarche écoresponsable pilotée par le SMPNRVA et 16 se sont déroulés sur le Parc :

- > pour un premier engagement triennal 2016-2018 :
 - . en janvier, le **Raid blanc de la vallée verte** organisé par Sancy Outdoor : course à pied ou raquettes, ski de randonnée, course d'orientation en géocaching à destination des entreprises.
 - . en juin, le **Raid des Cheires** organisé par XTTR63. Ce raid sportif propose 2 parcours : Aventure et Découverte qui allient des épreuves de Trail, VTT, course d'orientation, kayak, tir à la carabine, trail'eau pour tous les niveaux.
 - . mi juillet, le **Festival Art Air** et sa session nature organisé par l'association Terre ou Art- 4 jours dans le Sancy, au total 85 km d'authenticité et de pleine nature, des rencontres inattendues, des artistes généreux et enjoués, 3 concerts et dîners en centre-ville.

- > ont souhaité renouveler leur partenariat avec le SMPNRVA :
 - . en mars, le **Trail de Vulcain** organisé par l'Amicale des Coureurs de Fond d'Auvergne (ACFA: des épreuves de trail hivernaux pour tous les sportifs : des plus petits (12km- D+ 400m) au plus entraînés (50 miles- D+ 3000m).
 - . en mai, le **Raid des volcans** organisé par Caval'Nature : endurance équestre autour de Montlosier pour cavaliers avertis
 - . en septembre, le **la Ronde des Lacs** organisée par Sommets et Lacs VTT : 3 parcours de randonnée en VTT : 25 km, ludiques et faciles pour les débutants et les familles, entre 45 et 50 Km pour les bons rouleurs, entre 65 et 80 Km pour les plus entraînés.
 - . en novembre, le **Roc du Diable** et la Nuit du Diable organisés par Arverne Outdoor, 18 km de course de nuit et son challenge Arverne alliant 1 épreuve trail diurne et la Nuit du Diable.

Les services du SMPNRVA et Syndicat mixte du Puy Mary Grand site ont travaillé à l'harmonisation de leurs démarches respectives d'accompagnement d'événementiels sportifs de pleine nature vers une organisation écoresponsable. A compter de 2017, les organisateurs pourront engager leur course dans la démarche « Manifestation partenaire du Parc et du Grand Site Puy Mary-volcan du Cantal » et bénéficier ainsi des outils des deux syndicats mixtes pour les 3 années de partenariat.



Logo attribué aux manifestations partenaires du Parc © SMPNRVA

Objectif charte (disposition)

3.2.2 Développer les pratiques éco-responsables au sein des activités de pleine nature et maîtriser les conditions de circulation des véhicules motorisés de loisirs

Projet de rattachement

Sensibilisation & appui aux manifestations sportives en matière de pratiques durables

Localisation ou portée

PNRVA



Partenaire(s) technique(s)

Associations et clubs sportifs, Syndicat mixte du Puy Mary Grand site

Financier(s)

SMPNRVA

Contact technique

Alcaïde Eve
04.71.20.22.10
ealcaide@parcdesvolcans.fr

LOCALISATION DES FORÊTS ANCIENNES SUR LE PARC DES VOLCANS D'Auvergne

Afin de préserver et gérer durablement les forêts du Parc, il est nécessaire de localiser et caractériser les enjeux écologiques, historiques et culturels en présence. L'ancienneté est l'un des éléments à prendre en compte.

Un projet a été monté à l'échelle des Parcs du Massif Central, coordonné par IPAMAC, visant à identifier les forêts présentes sur les cartes d'état-major et croiser avec les forêts actuellement existantes.

Réalisations et résultats 2016

Les forêts anciennes constituent un héritage : ce sont des espaces actuellement boisés, qui ont conservé leur vocation forestière depuis au moins le début du XIX^{ème} siècle (période à laquelle la surface forestière était minimale pour une grande partie du territoire français).

Elles présentent des caractéristiques écologiques (liées à la continuité de l'état boisé et à l'usage forestier du sol) et ont pour la plupart assuré et assurent encore des fonctions économiques, sociales et culturelles indispensables, qui leur confèrent une valeur patrimoniale indéniable.

Au sein de ces forêts, **des peuplements matures, riches en vieux arbres et en bois mort (niches écologiques indispensables à de nombreuses espèces forestières), représentent de véritables réservoirs de biodiversité qui contribuent à la fonctionnalité de l'ensemble de la trame forestière.**

Le projet coordonné par IPAMAC s'est concrétisé par un travail commun avec le PNRLF et projet de PNR Aubrac. **La localisation des « forêts présumées anciennes » sur le territoire du Parc des Volcans a été réalisée** par comparaison des forêts actuelles et des forêts présentes sur les cartes d'Etat-major (1844/1845), celles-ci ayant été numérisées au préalable.

Résultats de cette étude :

- > 9,7 % de la surface du Parc des Volcans d'Auvergne sont représentés par des forêts présumées anciennes
- > 31,5 % des forêts actuelles du Parc des Volcans sont présumées anciennes.

Sur deux forêts d'Artense, un travail d'analyse des archives forestières a été réalisé.

Une synthèse de quatre pages est produite pour le territoire du Parc des Volcans. Les données produites seront transmises aux partenaires afin de pouvoir les intégrer dans les outils de planification du territoire.

La préservation de ce patrimoine amène non seulement à se questionner sur la multifonctionnalité et la gestion passées et actuelles de ces espaces, mais également à réfléchir aux forêts de demain.



Les gorges de la Rhue sur les cartes d'Etat-Major © IGN BNF

Objectif charte (disposition)

2.1.2.1 Améliorer et structurer la connaissance des espèces et des milieux naturels terrestres et aquatiques

Projet de rattachement

Localisation des enjeux forestiers

Localisation ou portée

PNRVA



Partenaire(s) technique(s)

IPAMAC, CBNMC, ONF, IGN

Financier(s)

FEDER Massif Central, CRARA, FNADT, IPAMAC, SMPNRVA

Contact technique

Belenguier Luc
04 73 65 64 12
natura2000@parcdesvolcans.fr

ANIMATION DU PROGRAMME LEADER 2015-2020 DU GAL TERRITOIRES VOLCANS

L'année 2016 a permis de lancer progressivement le nouveau programme Leader Volcans d'Auvergne. Un important travail administratif a été mené pour le rendre opérationnel et ainsi démarrer l'accompagnement des premiers porteurs de projet.

En particulier, un conventionnement entre le GAL, la Région Auvergne-Rhône-Alpes (autorité de gestion des fonds européens) et l'Agence de Services et de Paiement (organisme payeur des subventions publiques) a été mené pour traduire l'ensemble du programme d'actions du dossier de candidature au plan réglementaire et dans le respect des fondamentaux des fonds européens.

Réalisations et résultats 2016

Il a été nécessaire de **traduire le programme d'actions de la candidature en une convention réglementaire** respectant les fondamentaux des fonds européens. L'avis favorable de contrôlabilité a été promulgué fin d'année 2016 et permettra de signer la convention tripartite début 2017.

En parallèle, l'équipe du programme Leader s'est investie dans la **formalisation d'outils pour fluidifier et optimiser le travail du GAL**. Ainsi, une séance de travail participative, avec certains membres des comités de programmation et technique, a été organisée en mai pour construire la grille de sélection des projets Leader. Par ailleurs, d'autres documents ont été réalisés comme les fiches de présentation des projets pour les comités, le tableau de suivi des porteurs de projet, l'adaptation des formulaires de demande de subvention...

2016 a permis également de démarrer **l'accompagnement des premiers porteurs de projets**. Environ 80 porteurs de projet ont été accompagnés ou réorientés vers d'autres financeurs pour qu'ils puissent concrétiser leurs idées. Trois comités de programmation Leader ont été organisés pour donner les premiers avis d'opportunité sur chacun des projets. Le comité s'est prononcé sur 42 projets. Un appel à projet spécifique « éco manifestations Leader » a été lancé en octobre pour sélectionner 6 manifestations souhaitant s'engager dans une démarche éco responsable et valoriser une spécificité locale. 16 candidatures ont été déposées. La sélection finale des 6 lauréats interviendra début 2017.

Afin d'impulser une dynamique spécifique autour des projets collectifs et solidaires, le GAL a fait le choix de mettre en oeuvre **un comité des partenaires de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)** pour construire des actions originales et innovantes. Un programme d'actions 2016-2018 a été imaginé par les acteurs de l'ESS pour insuffler localement une nouvelle dynamique sur cette thématique.

Enfin, un travail de création de **supports de communication** est en cours avec une agence spécialisée. Plusieurs outils seront opérationnels en 2017 (dossier de présentation regroupant les 7 fiches actions du programme, affiche, memento, kakemono, courte vidéo).



Création d'une activité de quad bike, un des premiers projets Leader © Julien Féoux

Objectif charte (disposition)

3.5.1.1 Proposer aux porteurs de projets un accompagnement adapté et stimulant

Projet de rattachement

Préparation et animation des programmes Leader du GAL Volcans

Localisation ou portée

Territoire du GAL Volcans d'Auvergne (127 communes réparties sur 9 communautés de communes et 2 Pays)



Partenaire(s) technique(s)

CRARA (autorité de gestion des fonds européens), ASP (organisme payeur), Pays Haut-Cantal-Dordogne, Pays du Grand Sancy, les 9 communautés de communes, les CD 15 et 63, les Chambres consulaires

Financier(s)

SMPNRVA, Leader

Contact technique

Craipeau Jérémie
04.71.20.22.10
jcraipeau@parcdesvolcans.fr

ATTRIBUTION DE LA MARQUE VALEURS DU PNRVA À DES PRODUITS ET DES SAVOIR-FAIRE ARTISANAUX DU TERRITOIRE

Le manque de lisibilité et de notoriété de la marque Parc, son caractère juridique incertain (lié à la confusion entre marque institutionnelle et commerciale) et la nécessité de simplifier les démarches de marquage ont conduit la FPNRF à revisiter les fondements de cet outil et à lui donner une nouvelle ambition.

En créant la marque « Valeurs Parc naturel régional », la Fédération a proposé une nouvelle stratégie permettant une approche marketing et territoriale. C'est dans ce cadre que le SMPNRVA a poursuivi ses démarches de marquage de produits et de savoir-faire artisanaux du territoire.

Réalisations et résultats 2016

> Fromages et produits laitiers : 2 nouveaux marquages :

. l'EARL la Ferme des Combes (Rochefort-Montagne). Jean-François SOUBRE et Quentin BREGOUIN élèvent des vaches jersiaises en agriculture biologique. Ils ont obtenu le marquage sur l'ensemble de leurs fromages et produits laitiers : fourme fermière de Rochefort Montagne, Jersiais, St Ebert, crème et beurre.

. le GAEC du Verseau (Perpezat). Dominique BERAUD et Arnaud REINE, installés en agriculture biologique, mènent un troupeau de Prim'Holstein et fabriquent de la Fourme fermière de Rochefort-Montagne, de la tomme de montagne, de la tomme au poivre.

> **Viande Salers** : la liquidation de la Coopérative Acajou est toujours en cours. La plupart des anciens éleveurs de la Coop a indiqué ne pas pouvoir reprendre le marquage Parc en individuel car ils ne font pas de vente directe sur l'exploitation et ils ne sont pas prêts à se relancer dès 2016 dans des réflexions de projet collectif (cependant, la majorité a exprimé son intérêt à participer à de futures réflexions sur un projet collectif). Actuellement, seule la Boucherie de la Santoire, située à Dienne et tenue par Benoît Pissavy, propose de la viande marquée Valeurs Parc.

> **Gentiane jaune et les produits issus de racines** : le SMPNRVA poursuit sa participation au sein de l'Association Interprofessionnelle de la Gentiane Jaune ayant pour objet d'informer et d'encadrer les pratiques liées à l'exploitation de la gentiane, l'objectif étant d'assurer une gestion durable de la ressource. La société Avèze a renouvelé son engagement dans la marque en 2016 pour sa célèbre liqueur.

> **Miel et produits de la ruche** : les producteurs du réseau sont toujours 3. Deux renouvellements de marquage ont été réalisés en 2016.

> **Pâtisseries traditionnelles** : cinq boulangers-pâtisseries et un agriculteur (brioche de tome) ont toujours le marquage.

> **Projet de nouveau marquage « pierres volcaniques »** : suite à plusieurs sollicitations locales, le SMPNRVA a réuni un groupe de travail (carrières, tailleur de pierre, artistes et association) pour préparer un cahier des charges à valider en 2017.



Fourme fermière de Rochefort-Montagne de la Ferme des Combes © EARL La Ferme des Combes

Objectif charte (disposition)

3.5.2.1 Stimuler le développement d'une économie « vitrine » : à haute valeur environnementale et sociale, valorisant les patrimoines du PNRVA

Projet de rattachement

Qualification avec la Marque du PNRVA des produits et savoir-faire agricoles valorisant des ressources et/ou savoir faire

Localisation ou portée

PNRVA



Partenaire(s) technique(s)

Chambres d'agriculture 15 et 63

Financier(s)

SMPNRVA, cotisations des bénéficiaires

Contact technique

Cassagnes Andréa
04.73.65.64.16
acassagnes@parcdesvolcans.fr

Actions marquantes du SMPNRVA au regard de

|||||

L'ORIENTATION 4 DE LA CHARTE

ANIMATION, SUIVI ET EVALUATION
DU PROJET DE TERRITOIRE



GESTION DES ASSEMBLÉES DU SMPNRVA

Le SMPNRVA est un organisme de missions et de réalisations dont le but est de contribuer à la mise en oeuvre du projet de développement du territoire formalisé par la charte du Parc.

Il est géré par un Comité syndical composé des représentants des communes, des départements (Puy-de-Dôme et Cantal), ainsi que de la région.

Émanant et agissant sur délégation du Comité syndical, le Bureau prépare les décisions stratégiques et assure la gestion courante du syndicat mixte.

Réalisations et résultats 2016

Présidé par Roger Gardes, jusqu'au 4 mars 2016, c'est à cette même date, pour faire suite aux élections régionales, que le **Comité Syndical** a été modifié, et que Jean Marc Boyer a été élu nouveau Président du SMPNRVA. Cette instance comprend 53 membres titulaires (et 53 membres suppléants) délibérants. Le comité syndical s'est réuni les 4 mars, 10 juin et 8 décembre 2016.

- > Représentants du CRARA : Anna AUBOIS, Frédéric BONNICHON, Eric FAUROT, Louis GISCARD d'ESTAING, Martine GUIBERT.
- > Représentants du CD 63 : Gérald COURTADON, Lionel GAY, Anne Marie PICARD, Bernard SAUVADE.
- > représentants du CD 15 : Marie Hélène CHASTRE, Bernard DELCROS, Philippe FABRE, Charles RODDE.
- > Représentants des EPCI : Sophie BENEZIT, Auguste BRESSON, Eric BRUT, François DESCOEUR, Gérard DIF, Christian GREGOIR, Catherine HOARAU, Roger LEPETIT, Jocelyne MANSANA ROCHE, Anne Marie MARTINIÈRE, Martine MONCOURIER, Colette PONCHET PASSEMARD, Roger SERRE, Nicole VIGUES.
- > Représentants des agglomérations et villes portes : Laurent BRUNMUROL, Nathalie DELCOUDERC-JUILLARD
- > Représentants Communes du Cantal : Christian CHABRIER, Daniel CHEVALEYRE, Fabien HUSSER, Philippe MAURS, Dominique MERIGOT, Alexis MONIER, Sophie OUGIER, René PELISSIER, Bernard RISPAL, René TIBLE, Françoise VAUCHE, Jean Paul VERGER.
- > Représentants des Communes du Puy-de-Dôme : Aymeric BONNIER, Jean Marc BOYER, Gérard BRUGIERE, Alain FARGEIX, Myrtille FERRE, Roger GARDES, Guy GATIGNOL, Catherine GATIGNOL, Sébastien GOUTTEBEL, François MARION, Daniel ROUX, Dominique VAURILLON.

De la même façon, le **Bureau du Parc** a été réélu le 4 mars 2016. Composé de 11 membres délibérants, le Bureau syndical s'est réuni les 15 janvier, 8 avril, 10 juin, 30 septembre et 8 décembre 2016.

- > Président Jean Marc BOYER
- > 1er Vice Président Bernard DELCROS:
- > 2ème Vice Président : Roger GARDES
- > 3ème Vice Président : François MARION

> Autres membres : Frédéric BONNICHON, Daniel CHEVALEYRE, Gérald COURTADON, Lionel GAY, Louis GISCARD d'ESTAING, Jocelyne MANSANA ROCHE, Nicole VIGUES.



Le nouveau Bureau syndical élu le 4 mars 2016 © SMPNRVA (AD)

Objectif charte (disposition)

4.1.1.1 Adapter les interventions et l'exemplarité des actions du SMPNRVA

Projet de rattachement

Gestion budgétaire et comptable de l'administration générale du SMPNRVA

Localisation ou portée

PNRVA



Partenaire(s) technique(s)

CRARA, CD63, CD15, EPCI, communes,

Financier(s)

CRARA, CD63, CD15, EPCI, communes,

Contact technique

Cohade Marianne
04.73.65.64.22
mcohade@parcdesvolcans.fr

GESTION DU BUDGET ET DES FINANCES DU SMPNRVA

Le budget général du SMPNRVA est équivalent à celui d'une commune d'environ 3 000 habitants. Il comprend un budget principal et 5 budgets annexes.

Il est alimenté par les contributions statutaires de ses membres (Région, Départements et communes du Cantal et du Puy-de-Dôme, groupements de communes, ville et agglomérations portes), une dotation de l'État, des subventions provenant de divers organismes (État, Europe, Départements, Agences de l'eau...) et des fonds propres.

Réalisations et résultats 2016

Lors de la préparation du budget 2016, en octobre 2015, le Comité syndical du Parc avait décidé de maintenir le niveau des contributions statutaires de l'année écoulée (soit un total de 1 806 700 euros), dont celles des communes territoriales à 1,40 euro par habitant.

Cependant, mi 2016, le SMPNRVA a dû faire face à une diminution des contributions statutaires : en effet, celles-ci ont été revues à la baisse par la Région Auvergne Rhône-Alpes. Calculée à hauteur de 10,5 %, cette diminution a représenté un montant total de 142 000 euros.

Au final, le budget principal 2016 s'est composé :

1. de recettes à hauteur de 3 379 875 euros en fonctionnement et de 160 875 euros en investissement :

- > Région : 35,76 % (1 266 136 euros en fonctionnement)
- > État : 10,24 % (317 115 euros en fonctionnement et 45 546 euros en investissement)
- > Départements : 10,54 % (362 318 euros en fonctionnement et 10 763 euros en investissement)
- > Europe : 9,82 % (362 318 euros en fonctionnement et 56 365 euros en investissement)
- > Communes et leurs groupements : 5,60 %, (198 353 euros en fonctionnement)
- > divers (Agences de l'eau, Adème...) : 9,22 %, (278 411 euros en fonctionnement et 48 201 euros en investissement)
- > remboursement de frais par les budgets annexes* : 15,84 % (560 700 euros en fonctionnement).

2. de dépenses à hauteur de 3 024 316 euros en fonctionnement et de 478 474 euros en investissement, dont 60,29 % de frais de personnel (2 111 847 euros en fonctionnement).

Cf. répartition en haut à droite.

* Remboursement de frais par les cinq budgets annexes suivants :

- > RNN de La Vallée de Chaudesfour 70 200 euros
- > RNN de La Godivelle et du Rocher de la Jacquette 58 000 euros
- > RNN de Chastreix-Sancy 113 100 euros
- > Cellule Chaîne-des-Puys 261 000 euros
- > Boutique du Parc 58 400 euros.



Répartition des dépenses du budget principal de l'année 2016

Objectif charte (disposition)

4.1.1.1 Adapter les interventions et l'exemplarité des actions du SMPNRVA

Projet de rattachement

Gestion budgétaire et comptable de l'administration générale du SMPNRVA

Localisation ou portée

PNRVA



Partenaire(s) technique(s)

Collectivités adhérentes du SMPNRVA

Financier(s)

Collectivités adhérentes du SMPNRVA, Etat et Etablissements publics d'Etat, Europe, Clermont communauté

Contact technique

Garraud Gilles
04.73.65.64.14
ggarraud@parcdesvolcans.fr

ORGANISATION DU PERSONNEL DU SMPNRVA EN 2016

DIRECTION GÉNÉRALE

Isabelle BLANC (63)
Directrice

Gilles GARRAUD (63)
Responsable Fonctions supports

Eve ALCAIDE (15)
Responsable EP1

Cécile BIRARD (63)
Responsable EP2

Christine MONTOLLOY (63)
Responsable Cellule CdP

Jérémy PAPIN (63)
Responsable EP3

Marie-Noëlle BASMAISON (63)
Responsable EP4

Carine DUBOS (63)
Responsable ERT

RESSOURCES TRANSVERSALES (ERT)

Carine DUBOS (63)
Coordination ERT
Chargée de mission dossiers institutionnels dont charte & plan d'actions SMPNRVA
Site internet du Parc

Olivier ROQUETANIERE (63)
Système d'Information Géographique

Anne DASRIAUX (63)
Communication

FONCTIONS SUPPORTS

Gilles GARRAUD (63)
Responsable FS
Responsable administratif et financier

Laurent CELLIER (63)
Comptabilité, assurances et marchés publics

Christophe MALLET (63)
Philippe BOUTONNET (63)
Entretien propriété Montlosier

Bertrand PIRON (63)
Parc auto, logistique & bureautique

Cécile POUMEROL (63)
Gardiennage et gîte du site de Montlosier

Véronique VALLEIX (63)
Stéphanie MIGNOT (63)
Ressources humaines

Ghislaine CHAMPEIX (63)
Comptabilité

Arlette DACKO (63)
Entretien des locaux

Geoffrey AUDEBERT (63)
Parc informatique

ASSISTANTES ADMINISTRATIVES

Nathalie MANOURY (63)
Assistance de Direction

Marianne COHADE (63)
Assistance LEADER, EP1 & assemblées

Sandrine GUITTARD (63)
Assistance EP2 & RNN

Françoise LACOMBE (63)
Assistance EP3 & Cellule CdP

Sandrine BLARY LAFAY (63)
Accueil, assistance EP4 ERT & Fonctions supports

Marie-Pierre GARD (15)
Accueil, assistance EP1 & bureau cantalien

DEVELOPPEMENT RURAL DURABLE (EP1)

Eve ALCAIDE (15)
Responsable EP1
Référente Cantal
Chargée de mission Tourisme durable et activités pleine nature

Marie FAUCHON (63)
Chargée de mission Promotion Tourisme durable, signalétique touristique, Marque Valeurs Parc

Jérémy CRAIPEAU (63)
Coordination Leader

Véronique LANG (15)
Animation Leader

Andréa CASSAGNES (63)
Marque Valeurs Parc
Races locales
Agri-environnement (MAEC)
Circuits courts

MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU PLAN DE GESTION CHAÎNE DES PUY / FAILLE DE LIMAGNE (CDP)

Christine MONTOLOY (63)
Responsable Cellule CdP
Référent Nord du Parc
Chargée de mission Gestion de sites naturels habités, aménagements, conciliation des usages

Stéphane ERARD (63)
Rémi LAFONT (63)
Antony PORTE (63)
Caitline LAJOIE (63)
Gardes-nature CdP

Morgane WALTERS (63)
Gestion de troupeaux CdP

Philippe BOUTONNET (63)

Christophe MALLET (63)
Agents techniques CdP

BIODIVERSITE, RESSOURCES ET ESPACES NATURELS (EP2)

Cécile BIRARD (63)
Responsable EP2
Chargée de mission Natura 2000 et Trame verte et bleue

Eric VALLÉ
(Chambon-sur-Lac)
Conservateur RNN Vallée de Chaudefour

Thierry LEROY (Chastreix)
Conservateur RNN
Chastreix-Sancy

Cindy MERLOT (Chastreix)
Chargée de missions RNN
Chastreix Sancy & ENS
Montagne du Mont

Camille THOMAS (Chastreix)
garde / chargée d'études RNN
Chastreix-Sancy

Luc BELENGUIER (63)
Chargé de mission Natura 2000 & patrimoine naturel

Aimie BLEY (15)
Chargée de mission Natura 2000 & patrimoine naturel

Jean-Philippe REYGADE
Garde-nature permanent
(Monts du Cantal - 15)

Lionel PONT (La Godivelle)
Conservateur RNN : Sagnes de La Godivelle & Rocher de La jaquette

Marine KREDER (63)
Chargée d'études Espèces

Philippe BOICHUT (63)
Chargé de mission Patrimoine naturel, sensibilisation et promotion

Nadège GUIMARD (63)
Chargée de mission Eau et milieux aquatiques

Elodie MARDINE (63)
Chargée de mission Agri-environnement - Eau

URBANISME, PAYSAGE ET ENERGIE (EP3)

Jérémy PAPIN (63)
Responsable EP3
Chargé de mission Atelier Rural d'Urbanisme

Lucie MODESTE (63)
Chargée de mission Urbanisme et paysage

Virginie DELAGE (63)
Chargée de mission Energie, climat

COHESION SOCIALE ET PATRIMONIALE (EP4)

Marie-Noëlle BASMAISON (63)
Responsable EP4
Chargée de mission Stratégie culturelle et pédagogique

Fabienne MICHEL (63)
Chargée de mission Action pédagogique

Chantal FAURE (63)
Chargée de la gestion Boutique & assistance communication

Marie-Clarence ROGIER (63)
Espace accueil de la Maison du Parc (Animation)

PRÉSENTATION DU BILAN DES ACTIONS DU SMPNRVA AUX ÉLUS LOCAUX ET AUX PARTENAIRES LORS DE RÉUNIONS ANNUELLES TERRITORIALES

Le principe d'une rencontre annuelle entre l'exécutif du SMPNRVA et les élus et délégués des communes du Parc et de leurs groupements a été reconduit en 2016.

Baptisée "Journée des élus et des délégués", cette réunion est l'occasion de présenter des éléments de bilan et d'interroger les acteurs publics du territoire sur leurs attentes pour l'avenir du Parc et l'action du SMPNRVA.

Réalisations et résultats 2016

La Journée des élus et des délégués organisée le 17 octobre 2016 a permis, dans un premier temps, de présenter les **contraintes qui pèsent sur la préparation du budget 2017 du SMPNRVA** : en effet, la baisse des contributions statutaires due notamment à la forte réduction des moyens alloués dans ce cadre par la Région Auvergne Rhône-Alpes contraint davantage le SMPNRVA à réduire ses frais de fonctionnement, notamment sa masse salariale.

S'agissant donc de **prioriser davantage ses interventions à l'avenir**, le SMPNRVA a adressé aux collectivités du Parc, durant l'été 2016, un **questionnaire** pour cerner leurs besoins. Une synthèse des réponses de 44 communes à ce sondage a été présentée lors de cette rencontre : une majorité d'entre elles a fait connaître des projets locaux pour lesquels des conseils ou un accompagnement du SMPNRVA pourrait être profitable. Par ailleurs, ces collectivités retiennent plusieurs domaines d'interventions que doit conserver avant tout le SMPNRVA :

1. la préservation du patrimoine naturel
2. l'accompagnement de l'activité touristique durable et des loisirs de pleine nature
3. l'appui pour l'installation de porteurs de projets
4. le suivi de l'agriculture durable et des produits
5. l'éducation aux patrimoines et au développement durable
6. la communication.

La suite de la rencontre s'est organisée sous la forme d'**ateliers d'échanges** autour des questions suivantes :

- > quelle ingénierie du SMPNRVA, pour quelles prestations, avec qui et à quel coût?
- > aménagement de l'espace et transition énergétique
- > attractivité et patrimoine : comment rendre l'ensemble des acteurs plus conscients et fiers de la qualité du territoire sur lequel ils vivent et créer un sentiment patrimonial intégré et partagé pour rendre ce territoire plus attractif et convivial ?
- > gestion des espaces et des ressources naturelles en insistant sur les notions de responsabilité réciproque
- > communication et sensibilisation : mieux faire connaître et comprendre l'action du SMPNRVA sur le territoire.



Discours de Jean-Marc Boyer Président du SMPNRVA lors de la Journée des élus et des délégués d'octobre 2016 © SMPNRVA

Objectif charte (disposition)

4.1.2.1 Développer la concertation du SMPNRVA avec ses partenaires

Projet de rattachement

Information, rencontres et échanges avec les collectivités, leurs délégués et les partenaires

Localisation ou portée

PNRVA



Partenaire(s) technique(s)

Élus des communes et de leurs groupements

Financier(s)

SMPNRVA

Contact technique

Blanc Isabelle
04.73.65.64.03
iblanc@parcdesvolcans.fr

ANIMATION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE ET DE PROSPECTIVE DU PNRVA

Présidé désormais par Jean Corneloup (Responsable TSPR Master SIMIP à MCF-HDR), le Conseil scientifique et de prospective du Parc s'est concrètement installé en 2016 :

- > meilleure connaissance des actions de ses membres et de l'équipe du SMPNRVA
- > ainsi que réflexion sur des pistes de travail avec celui-ci étaient au programme.

Réalisations et résultats 2016

Une première réunion en mars 2016 entre les membres du CSP et l'équipe de Direction du SMPNRVA a porté sur :

- > l'évolution prospective de l'action du SMPNRVA dans un contexte politique et institutionnel nouveau (loi NOTRe, MAPTAM, GEMAPI, projet de loi biodiversité, élections régionales)
- > une réflexion sur les possibilités de collaboration SMPNRVA / CSP en 2016, en fonction de la programmation de travail en cours
- > la détermination de modalités de collaboration (notamment dans le cas d'appels à projet ou de travail bilatéral), ainsi que de veille scientifique
- > un échange quant aux possibilités de participation du CSP à la préparation des 40 ans du Parc et des 50 ans des PNR en 2017 sur le thème des relations Homme / Nature
- > la situation de la Recherche et des animations concernant le problème particulier de pullulations des campagnols terrestres.

En octobre 2016, le CSP s'est réuni pour réfléchir sur la façon d'envisager ses pratiques à l'avenir. A ce titre, **différentes propositions ont été faites pour accompagner les actions portées par le personnel du SMPNRVA et pour donner vie à la communauté scientifique** :

- > l'organisation d'un séminaire début 2017 ayant pour finalité de saisir le fonctionnement et le développement du SMPNRVA via les différents services impliqués dans la charte du Parc
- > la mise en place d'informations dédiées au CSP sur le site internet du Parc
- > la synthèse des actions des chercheurs effectuées avec le personnel du SMPNRVA et/ou réalisées dans le Parc
- > la proposition de projets de recherche-action

...



Christian Amblard membre du CSP est partenaire du Contrat territorial de la Couze Pavin animé par le SMPNRVA © SMPNRVA

Objectif charte (disposition)

4.1.2.3 Associer des forces vives aux décisions du SMPNRVA

Projet de rattachement

Concertation avec les scientifiques

Localisation ou portée

PNRVA



Partenaire(s) technique(s)

Membres du Conseil scientifique et de prospective du Parc

Financier(s)

SMPNRVA, membres du Conseil scientifique et de prospective du Parc

Contact technique

Blanc Isabelle
04.73.65.64.03
iblanco@parcdesvolcans.fr

DÉVELOPPEMENT DE PARTENARIATS AVEC DES TERRITOIRES DE PROXIMITÉ DU PNRVA

La charte 2013-2025 prévoit le développement de partenariats avec des collectivités de proximité. Une convention « agglomération porte » entre Clermont Communauté et le SMPNRVA a été approuvée en Conseil communautaire de Clermont communauté le 18 octobre 2013 et en Comité syndical du Parc du 6 décembre 2013. Cette convention dite « cadre » fixe les enjeux et les principaux axes de travail du partenariat entre les deux structures.

Un avenant a été établi pour fixer les actions concrètes menées par le SMPNRVA pour cette période et financées par Clermont-communauté dans ce cadre.

Réalisations et résultats 2016

La participation financière de Clermont-communauté porte sur les opérations suivantes :

1. actions d'accompagnement et d'animation portées par les gardes-nature et techniciens sur la Chaîne des Puys/faille de Limagne (cf. action 10.0.01.09):

> sensibilisation et orientation/formation d'acteurs qui peuvent peser sur l'organisation de la fréquentation de la Chaîne-des-Puys : bergers et groupements pastoraux, municipalités, gardes-champêtres/policiers municipaux, organisateurs de manifestations sportives, pratiquants individuels, chasseurs, propriétaires fonciers, forestiers...

> veille et surveillance pour alerter et prévenir sur les comportements les plus préjudiciables et concernant les secteurs les plus vulnérables (dépôts sauvages, atteintes environnementales...)

> accompagnent des communes en matière rédaction d'arrêtés municipaux concernant les véhicules motorisés de loisirs

2. réédition (avec actualisation) de la carte volcanologie de la Chaîne-des-Puys

3. animation des échanges pédagogiques et culturels Ville Campagne pour 18 classes, en partenariat avec le CPIE Clermont- Dômes (cf. action 19.3.02.02)

4. programmation culturelle "Les explosives du Parc ou Veille et veillées archéologiques" (cf. action 19.1.01.01).



Action de surveillance et de conseils d'un garde nature en Chaîne-des-Puys © SMPNRVA

Objectif charte (disposition)

4.1.2.4 Créer une synergie entre Territoires de projets présents dans le périmètre du PNRVA et/ou à sa périphérie

Projet de rattachement

Développement et gestion de liens avec d'autres territoires

Localisation ou portée

Clermont-communauté



Partenaire(s) technique(s)

Partenaires des actions citées, Clermont-communauté

Financier(s)

Clermont-communauté, SMPNRVA

Contact technique

Blanc Isabelle
04.73.65.64.03
iblanc@parcdesvolcans.fr

ACCUEIL ET APPUI À LA DÉMARCHE DE PROJET "PAYSAGE BIOCULTUREL" D'UNE DÉLÉGATION MEXICAINE

En vue de décliner le concept de Parc naturel régional sous le label Paysage bioculturel, une importante délégation mexicaine de l'État de Jalisco a été accueillie du 29 septembre au 4 octobre 2016 par le SMPNRVA.



Visite de la ferme Chabot par la délégation mexicaine -© SMPNRVA

Réalisations et résultats 2016

Initié par l'Agence Française de Développement et la Fédération nationale des Parcs, ce projet de coopération est confié depuis 4 ans au SMPNRVA. Ce voyage d'étude de 2016 est la 4^e rencontre entre les deux territoires.

La mission mexicaine était composée d'environ 15 personnes dont des élus locaux, des représentants de filières économiques, des ambassadeurs du « Paysage bioculturel » qui est le concept jumeau du Parc naturel régional en cours de développement dans cette expérience de coopération amorcée en 2012, ainsi que son équipe de portage et des représentants de la CONANP (Ministère de l'Écologie mexicain au niveau fédéral et à celui de l'État de Jalisco directement impliqué dans le projet). **La délégation a été accueillie durant 6 jours par une équipe mixte, politique et technique, du SMPNRVA.**

Visites de sites dans le Puy-de-Dôme et le Cantal et échanges sur divers thèmes étaient au programme :

- > présentation de la marque « Valeurs Parc », avec un coup de projecteur sur la filière lait et une visite de la ferme Randanne à Aurières
- > l'exemple de la chaîne des puys/Faille de Limagne, comme destination touristique et lieu hautement patrimonial à préserver
- > l'exemple du Poulailleur de Saint-Pierre-Roche, comme bistrot rural et vecteur de lien social et culturel
- > la visite de l'Espace Avèze à Riom-ès-Montagnes, dans le Cantal et table ronde avec l'association interprofessionnelle de la gentiane jaune et des producteurs/transformateurs de plantes médicinales
- > les labels de valorisation de bourgs de caractère avec les exemples de Salers, de Saint-Saturnin et de Besse-Saint-Anastaise.
- > l'élaboration d'une Charte du Parc des Volcans d'Auvergne
- > le programme européen Leader Volcans d'Auvergne porté par le SMPNRVA.

La **gouvernance participative** autour de ce type de projet de territoire était le maître mot de cette mission.

Ainsi, pour chaque thème, la délégation a dialogué avec des élus, des porteurs de projets, des producteurs et agriculteurs locaux, des agents du SMPNRVA, des universitaires issus du territoire Parc.

Objectif charte (disposition)

1.1.1.2 Favoriser les échanges entre territoires et entre générations

Projet de rattachement

Développement et gestion de liens avec d'autres territoires

Localisation ou portée

PNRVA



Partenaire(s) technique(s)

FPNRF, délégation mexicaine, Ministère de l'Écologie mexicain, acteurs locaux

Financier(s)

Agence Française de Développement

Contact technique

Blanc Isabelle
04.73.65.64.03
iblanco@parcdesvolcans.fr

AJUSTEMENT DU DISPOSITIF D'ÉVALUATION DE LA CHARTE 2013>2025

Le reclassement des Volcans d'Auvergne en Parc naturel régional a été prononcé pour 12 ans par décret du 1^{er} Ministre en date du 19 juin 2013. Constituant une politique publique, engageant plusieurs signataires (Région, Départements, Communes et leurs groupements, État) et le SMPNRVA, la charte du Parc prévoit des modalités pour son évaluation devant répondre à l'article R. 333-3 du Code de l'environnement.

Sur cette base, ces partenaires se sont entendus sur un dispositif de suivi en continu d'un certain nombre de données qui devront contribuer à l'évaluation intermédiaire et finale de la charte.

Réalisations et résultats 2016

Ce dispositif utile à l'évaluation de la charte a été préparé dans le cadre de réunions successives (3 en 2015 et 3 en 2016) d'un groupe réunissant des partenaires au plan technique : DREAL et Région Auvergne Rhône-Alpes, Départements du Cantal et du Puy-de-Dôme, plusieurs membres volontaires du Conseil scientifique du Parc et services du SMPNRVA.

Le travail a consisté à sélectionner, pour l'évaluation :

- > **les mesures de la charte s'avérant importantes au regard de la vocation du classement du Parc** (préservé et valoriser les patrimoines) **et dépendant particulièrement de celui-ci** ; une question évaluative a été proposée pour chacune mesure retenue
- > **des engagements du SMPNRVA, des résultats attendus sur le territoire** (par l'action des signataires de la charte), ainsi que **des descripteurs de l'évolution du territoire** ; après avoir vérifié leur adéquation directe avec les questions évaluatives des mesures auxquelles ils se rattachent et la possibilité de les renseigner régulièrement durant l'application de la charte, ces indicateurs ont ensuite été reformulés. Afin de suivre l'évolution de leurs données dans le temps, les engagements du SMPNRVA et les résultats attendus ont enfin été assortis d'une grille d'interprétation basée sur l'atteinte de 0% à 100% de leurs objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs proposés également par le groupe technique.

Le 20 mai 2016, le Comité de pilotage constitué en 2015 de représentants politiques de ces partenaires et du Bureau du Parc a validé la liste produite à ce stade : 59 engagements du SMPNRVA, 22 résultats attendus et 50 descripteurs de territoire.

Au plan méthodologique, cette démarche a intégré :

- > **les exigences de la circulaire d'application du décret du janvier 2012** traitant notamment de l'évaluation à réaliser de la charte
- > des principes formulés lors d'une réunion en avril 2013 entre des représentants de la FPNRF et du Ministère de l'environnement, ainsi que de directeurs de syndicats mixtes de parcs naturels régionaux au sujet des démarches à initier pour respecter cette circulaire.

En 2017, outre les données 2014 à 2016 à collecter pour chaque indicateur d'évaluation ainsi défini, le dispositif sera complété par la **priorisation d'engagement des partenaires** à retenir également pour l'évaluation de la charte.



La charte 2013>2025 du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne © SMPNRVA

Objectif charte (disposition)

4.1.3.1 Évaluer la mise en oeuvre de la charte et observer l'évolution du territoire PNRVA

Projet de rattachement

Révision, suivi et évaluation de la mise en oeuvre de la charte du PNRVA

Localisation ou portée

PNRVA



Partenaire(s) technique(s)

DREAL et Région Auvergne Rhône-Alpes, Départements du Cantal et du Puy-de-Dôme, plusieurs membres volontaires du Conseil scientifique et de prospective du Parc

Financier(s)

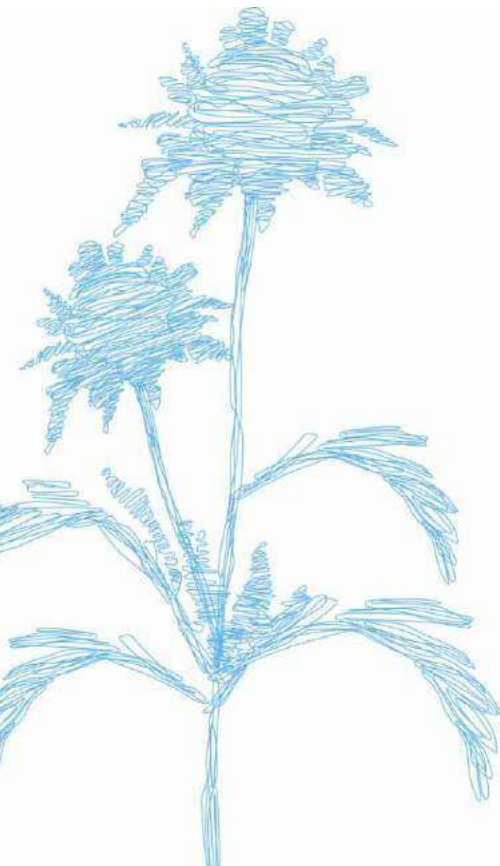
DREAL Auvergne Rhône-Alpes, SMPNRVA

Contact technique

Dubos Carine
04.73.65.64.25
cdubos@parcdesvolcans.fr

|||||

ABREVIATIONS ET SIGLES UTILISES DANS LE RAPPORT



ADEME	Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
Adhume	Agence locale de maîtrise de l'énergie
ADIL	Agence Départementale d'Information sur le Logement
AEAG	Agence de l'Eau Adour Garonne
AELB	Agence de l'Eau Loire Bretagne
AEM	Accompagnateur En Montagne
AFB	Agence Française pour la Biodiversité
ARS	Agence Régionale de Santé
ARU	Atelier Rural d'Urbanisme
ASL	Association Syndicale Libre
ASP	Agence de Services et de Paiement
AVAP	Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine
C(D)A	Chambre (Départementale) d'Agriculture
CAUE	Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement
BTS	Brevet de Technicien Supérieur
CBNMC	Conservatoire botanique national du Massif Central
CC ou CCté	Communauté de Communes
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CD 15	Conseil Départemental du Cantal
CD 63	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme
CEN(A)	Conservatoire d'espaces naturels (Auvergne)
CERAA	Centre d'Etude et de Recherche en Archéologie Aérienne
CETDep	Charte Européenne du Tourisme Durable dans les espaces protégés
CLE	Commission Locale de l'Eau
CNRS	Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement
COPIL	Comité de pilotage
CPIE	Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement
CRARA	Conseil Régional d'Auvergne Rhône-Alpes
CRDDP	Centre Régional de Documentation Pédagogique
CRDTA	Comité Régional du Tourisme d'Auvergne
CRPF	Centre Régional de la Propriété Forestière
CSP	Conseil Scientifique du Parc
CSRPN	Centre National de la Recherche Scientifique
DRAC	Direction régionale des Affaires Culturelles
DRAAF	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DDT	Direction Départementale des Territoires
DOCOB	Document d'objectif destiné à la gestion d'un site Natura 2000
EEDD	Education à l'Environnement et au Développement Durable
ENS	Espace Naturel Sensible
ETP	Equivalent temps plein
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPF SMAF	Etablissement Public Foncier
EPIDOR	Etablissement public territorial du bassin de la Dordogne
ESS	Econome Sociale et Solidaire
FDAAPPMA	Fédération Départementale des Associations Agréées pour Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
FEADER	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
FOAD	Formation A Distance

FPNRF	Fédération des parcs naturels régionaux de France
GAEC	Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
GAL	Groupement d'Action Locale
GEMAPI	Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
GIP	Groupement d'Intérêt Public
GMA	Groupe Mammalogique d'Auvergne
ha	hectares
IADT	Institut d'Auvergne de Développement du Territoire
INRA	Institut National de la Recherche Agronomique
IPAMAC	Inter Parcs Massif central
Leader	Programme de Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale
LEPA	Lycée d'Enseignement Professionnel Agricole
LPO	Ligue de Protection des Oiseaux
MAEC	Mesure AgroEnvironnementale Climatique
MAET	Mesure AgroEnvironnementale Territoriale
MAPTAM (loi)	Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles
MEEM	Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer
ONCFS	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
ONEMA	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
ONF	Office National des Forêts
OT(SI)	Office de Tourisme (Syndicat d'Initiative)
PLH	Plan Local de l'Habitat
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PLUi	Plan Local d'Urbanisme intercommunal
PNR	Parc(s) Naturel(s) Régional(ux)
PNRVA	Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne
PMAEC	Projet AgroEnvironnemental Climatique
RNF	Réserves Naturelles de France
RNN	Réserve naturelle nationale
RNNCS	Réserve naturelle nationale de Chastreix Sancy
RNR	Réserve Naturelle Régionale
SAEM	Société Anonyme d'Économie Mixte
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des ressources en Eau
SAFER	Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural
SCoT	Schéma de Cohérence territoriale
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des ressources en Eau
SHNAO	Société d'Histoire Naturelle Alcide-d'Orbigny
SIGAL	Syndicat Interdépartemental de Gestion de l'ALagnon et de ses affluents
SIVOM	Syndicat Intercommunal à VOcations Multiples
SIVU	Syndicat Intercommunal à VOcation Unique
SMGF	Syndicat Mixte de Gestion Forestière
SMPM	Syndicat Mixte du Puy Mary Grand Site
SMPNRVA	Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne
STAP	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine
TEPCV	Territoire à Énergie Positive pour la Croissante Verte
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
VAE	Vélo à Assistance Électrique
VTT	Vélo Tout Terrain

